

Mémoire de Licence Professionnelle
« Développement de projets de territoires – montagne et pastoralisme »
Année universitaire 2021-2022

Le sylvopastoralisme par un troupeau ovins-caprins en Médoc



Source : Lou-Anne DUPONT

Lou-Anne DUPONT

8 septembre 2022

Tuteur pédagogique : Corinne EYCHENNE

Maître de stage : Jeanne DE LIGNEROLLES

Conservatoire des Races d'Aquitaine



CONSERVATOIRE DES RACES
D'AQUITAINE

Remerciements

Ce stage a été une expérience marquante et très enrichissante grâce à l'ensemble des personnes qui se sont investies à mes côtés.

Merci au Conservatoire des Races d'Aquitaine de m'avoir accueillie dans le cadre de mon stage, pour les bons moments passés avec les salariés, la tribu de stagiaires et pour votre motivation débordante dont je suis admirative.

Un grand merci à Jeanne, pour son investissement, sa bienveillance et son partage de connaissances.

Evidemment, un énorme remerciement à Jean Michel de m'avoir fait partager sa passion, pour sa patience et nos moments privilégiés d'observation de la nature.

Merci à Corinne Eychenne, pour ses nombreuses corrections et ses encouragements.

Je remercie sincèrement Tonton André, qui aura été un élément clé dans mon stage. Merci de m'avoir accueillie à Hourtin et pour toutes nos soirées passées aux côtés des écureuils.

Merci aux nombreuses autres personnes de m'avoir suivie dans mon étude, notamment Maxime Madore, les chargées de missions du SIAEBVELG, et aux communes de m'avoir accordé du temps.

Merci à mon grand frère et à Tonton André d'avoir assuré l'entretien de la 205, j'ai ainsi pu sillonner les pistes forestières du Médoc tranquillement.

Un dernier remerciement, à ma maman pour ses encouragements.

Liste des sigles et abréviations

C.R.A. : Conservatoire des Races d'Aquitaine

D.F.C.I : Défense des Forêts Contre les Incendies

F.E.D.E.R. : Fonds Européen de Développement Régional

P.N.R. : Parc Naturel Régional

P.P.F.C.I. : Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie

S.I.A.E .B.V.E .L.G. : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin.

Lexique

Écopastoralisme : Gestion écologique des milieux par des herbivores offrant une ressource spontanée ou semi-naturelle. Il consiste à faire pâturer des troupeaux bovins, ovins, caprins ou équins. (Conservatoire des Races d'Aquitaine)

Fonds Européen de Développement Régional : Il intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. (<https://www.europe-en-france.gouv.fr/>)

Pastoralisme : L'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou une partie de l'alimentation des animaux. (Association Française de Pastoralisme)

Réseau Natura 2000 : Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatives de la biodiversité européenne. [...] La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tient compte des préoccupations économiques et sociales [...]. (natura2000.fr)

Sylvopastoralisme : Activité qui consiste à obtenir à la fois une meilleure ressource fourragère mais aussi à cultiver le bois pour accroître le revenu tiré de celui-ci. La gestion de l'herbe et du bois sur ces parcelles se fait par la réalisation d'éclaircies. Celles-ci permettent de favoriser les plus beaux arbres tout en apportant un éclaircissement suffisant pour permettre à l'herbe de pousser. (Chambre d'Agriculture du Tarn)

Sommaire

Introduction	1
I- La Gironde et le Médoc, un territoire unique	2
L'histoire du pastoralisme	3
Un territoire forestier	4
La réémergence du pastoralisme au développement du sylvopastoralisme	5
Le risque incendie, une spécificité du territoire	6
Les acteurs du sylvopastoralisme	9
II- Contexte de stage	12
Le Conservatoire des Races d'Aquitaine.....	12
Le troupeau ovins-caprins du Conservatoire des Races d'Aquitaine dans le Médoc.....	14
III- Commande et méthodologie.....	20
Les entretiens semi-directifs	21
Les hypothèses.....	22
L'échantillonnage	22
Le guide d'entretien.....	23
L'analyse du guide d'entretien	23
L'analyse des entretiens.....	24
IV- Résultats et discussion.....	24
Résultats de l'enquête avec les communes.....	24
Résultats de l'enquête liée au domaine privé	30
Réflexion d'un projet d'information à la pratique du pâturage en forêt.....	31
Conclusion.....	33
Acquis de stage.....	34
Bibliographie.....	35
Table des figures	37
Annexes.....	38

Introduction

Durant l'été 2022, le département de la Gironde a été confronté à une situation particulièrement difficile en matière d'incendies de forêt. En 48 heures, ce sont 7 400 hectares qui ont brûlé à Landiras, le 12 août 2022. Les Landes de Gascogne font alors face à une menace omniprésente : le feu de forêt. Ce territoire anciennement pastoral a connu un tournant majeur par l'enrésinement à partir de 1857. Le domaine sylvicole s'est largement développé, faisant alors progressivement diminuer les activités pastorales de ce territoire au profit de la production de bois. Pour répondre à la demande croissante de la filière bois-forêt, la monoculture de pin maritime s'est développée très largement. Les paysages landicoles ont peu à peu été remplacé par des forêts de production. À la suite de ce changement de paysage, le risque incendie est devenu de plus en plus important et représente encore aujourd'hui un enjeu majeur de ce territoire. Face à ce danger, il a été nécessaire d'élaborer des solutions de lutte et de prévention. Différents moyens ont alors été mis en œuvre et des structures se sont développées pour lutter contre le feu de forêt. Les massifs forestiers sont quadrillés par des pistes DFCI, des tours de guet assurent la surveillance, les pare-feux sont entretenus... De nombreux efforts ont été mis en place, cependant, le risque incendie est toujours d'actualité.

Une nouvelle solution émerge progressivement : le retour au pâturage dans les sous-bois. Cette pratique, qui était autrefois présente sur ce territoire, semble être une piste de réflexion à étudier. Le Conservatoire des Races d'Aquitaine mène différentes expérimentations depuis 2009 avec des communes partenaires et développe la pratique du sylvopastoralisme dans le territoire du Médoc. Cette activité récente semble répondre aux attentes des communes forestières : entretenir les parcelles forestières et lutter contre le risque incendie. J'ai réalisé mon stage dans le cadre de ma licence professionnelle « Développement de projets de territoire » parcours montagne et pastoralisme au centre universitaire de l'Ariège à Foix (antenne de l'université de Toulouse Jean Jaurès) durant 15 semaines, du 27 avril au 12 août 2022. J'ai analysé les retours d'expériences des acteurs ayant mis en œuvre la pratique du pâturage en forêt par l'étude de la problématique suivante :

Comment développer la pratique du sylvopastoralisme en Médoc grâce à l'analyse des retours d'expériences des acteurs engagés dans les projets du Conservatoire des Races d'Aquitaine ?

Cette étude a permis de faire une évaluation de ces projets à la suite d'entretiens réalisés avec les acteurs impliqués, permettant de connaître leurs ressentis sur ces expériences. Afin de présenter mon étude, la première partie du mémoire sera consacrée à la présentation du territoire et de ses caractéristiques. Dans un second temps, le contexte de stage sera décliné. Ensuite, il sera abordé la commande de stage et la méthodologie appliquée. Enfin, le mémoire se clôturera par une analyse des résultats obtenus et une piste de réflexion pour développer le sylvopastoralisme en Médoc.

I- La Gironde et le Médoc, un territoire unique

Située en Nouvelle-Aquitaine, la Gironde est divisée en deux grands pôles, on retrouve une partie viticole, principalement au Nord du département, et une partie forestière au Sud d'après la figure 1. Une mosaïque de milieux est présente sur ce territoire : des vignes, des marais, des forêts ou encore le littoral Atlantique. Mais la forêt et la vigne dessinent l'essentiel de ses paysages.

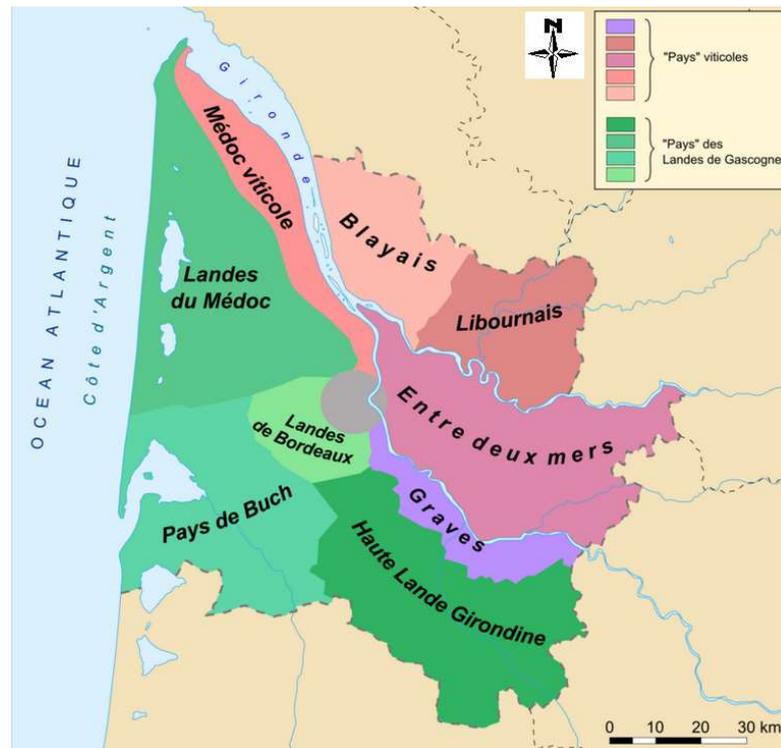


Figure 1 : Organisation de la Gironde en différents "pays" (Source : wikipédia)

La Gironde consacre un quart de son territoire à l'agriculture et notamment à la viticulture selon l'INSEE, en 2016. Cette activité assure plus de 80 % de la valeur de la production agricole girondine, alors que l'élevage est une activité peu présente. La sylviculture est également une activité dominante par la présence de nombreuses forêts de production de pin maritime (*Pinus pinaster*). Le Médoc, comme nous le montre la figure 2, est situé en Gironde, au Nord-Ouest de Bordeaux et fait partie des Landes de Gascogne. Il y a plusieurs années, on y retrouvait des landes humides, qui ont disparu au profit du développement de la sylviculture. La présence des lacs d'Hourtin-Carcans et Lacanau témoigne de la richesse écologique du Médoc. En effet, de nombreuses zones humides, comme les marais, qui sont des habitats sensibles, sont localisés dans le Médoc. Ces zones humides accueillent un cortège floristique et faunistique qui leur est associé.

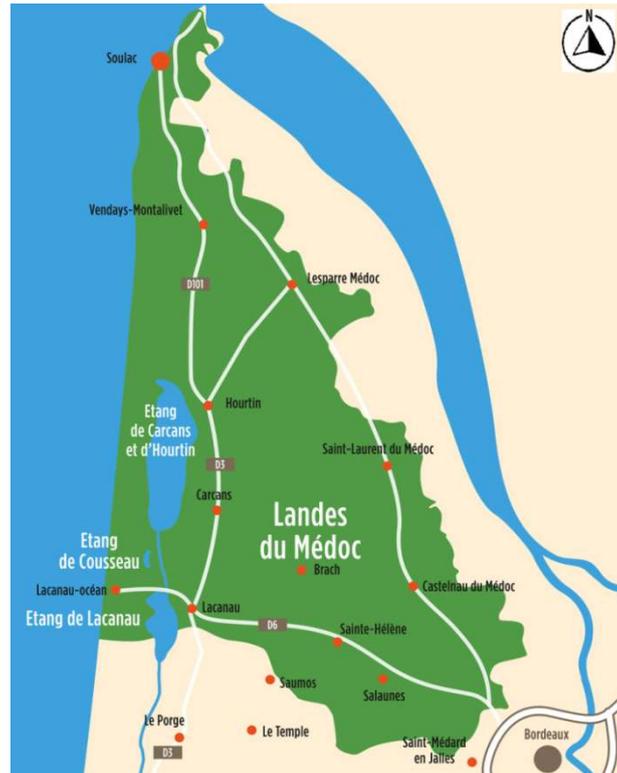


Figure 2 : Représentation du Médoc (Source : Conservatoire des Landes de Gascogne)

L'histoire du pastoralisme



Figure 3 : Echassier landais dans les landes à Audenge (Source : journals.openedition.org)

Le territoire du Médoc accueillait autrefois des activités pastorales, permettant de maintenir ces milieux ouverts. Au cours du temps, les Landes de Gascogne connaissent un tournant majeur dans son histoire par la loi de 1857 de Napoléon III. Cette loi relative à l'assainissement et la mise en culture des Landes de Gascogne (article 1) stipule : « *Dans le département des Landes et de la Gironde, les terrains communaux actuellement soumis au parcours du bétail, seront assainis etensemencés ou plantés en bois aux frais des communes qui en seront propriétaires* ». Il est à préciser que si les communes ne disposaient pas de moyen financier pour participer à la plantation de pin maritime, une vente des terrains était imposée, et s'ajoute à cela la suppression du libre parcours des animaux. Suite à cette déclaration, le pastoralisme décline drastiquement, laissant place à la monoculture de pin

maritime et donc au développement de la sylviculture. Les nombreuses révoltes paysannes n'ont pas permis au pastoralisme de se maintenir. Les Landes de Gascogne ont été l'un des plus vastes espaces de pastoralisme en France, où en 1857, 1,2 million d'ovins étaient présents. En 1914, 500 000 ovins sont recensés contre 120 000 en 1943. La déprise agricole qui a traversé le territoire a également favorisé le développement des résineux.

En 1946, Darracq analyse la situation du territoire et en conclut ceci : « *La monoculture forestière à détrônée l'élevage [...]. Il faut songer à l'élevage ovin. Le mouton est le seul herbivore à pouvoir valoriser les landes* ». (Conservatoire des Races d'Aquitaine, écopastoralisme et races locales menacées).

Un territoire forestier

Le contexte forestier de ce territoire est illustré par la présence majoritaire de conifères, et principalement du pin maritime. On retrouve cette essence sur les sols acides et pauvres car il est le plus résistant. Dans ces forêts, une grande part de la surface est destinée à la production de bois, la forêt est alors entretenue par les sylviculteurs. La filière bois-forêt représente un fort enjeu territorial, économique, social et écologique. Le pin maritime est utilisé en bois d'œuvre et à un cycle de vie de 45 ans. La récolte de bois en 2005, en Aquitaine, représentait 24% du prélèvement national.

La région Nouvelle-Aquitaine est la plus boisée de France avec 1,8 million d'hectares de forêts. La part de forêt privée représente 90 % de la forêt d'Aquitaine soit environ 1 500 000 hectares. Les propriétaires privés sont regroupés au sein du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (source : PPFCl). La figure 4 représente le massif des Landes de Gascogne, qui recouvre les départements des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

La figure 4 illustre la dominance forestière de la Gironde, en effet il est le deuxième département forestier en superficie forestière avec ses 473 000 hectares de forêts (<https://www.gironde.gouv.fr/>), dont 440 000 hectares qui sont exposés à un haut risque incendie. Les propriétés forestières privées représentent 92,8% de la Gironde, de ce fait, la superficie de forêt publique est de moins de 10% (<https://www.gironde.gouv.fr/>). Le Médoc est lui aussi principalement privé avec $\frac{3}{4}$ de surfaces boisées privées.

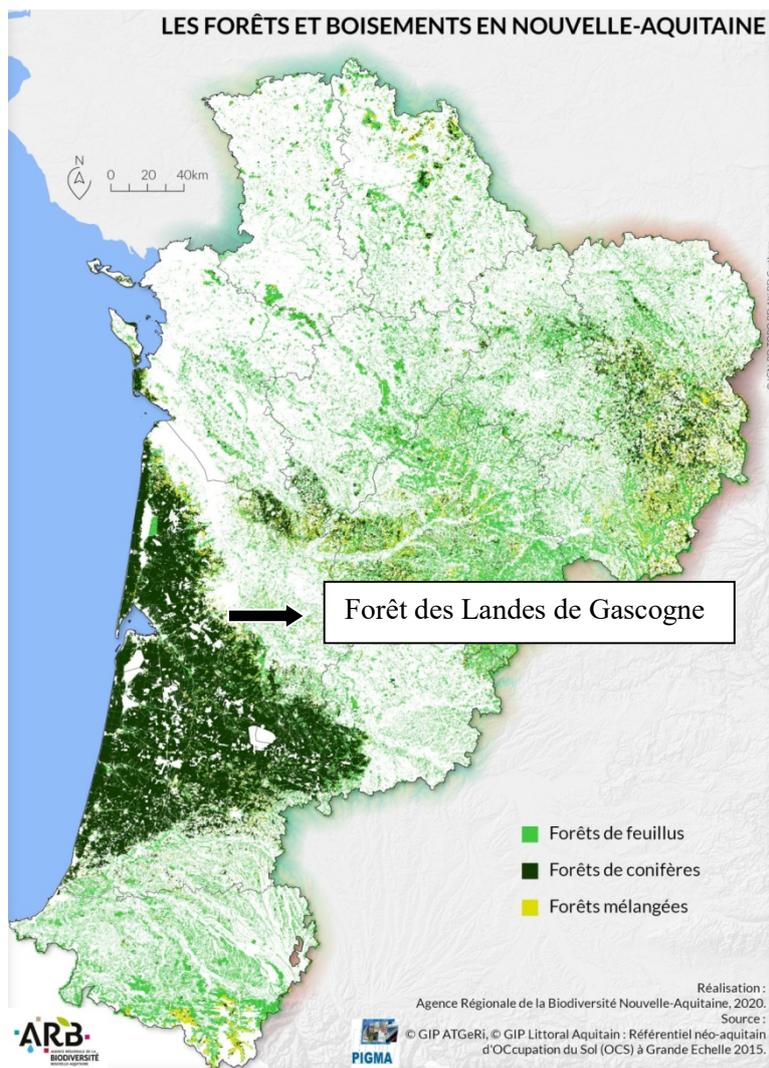


Figure 4 : Représentation des forêts et boisement en Nouvelle-Aquitaine (Source : Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine)

La réémergence du pastoralisme au développement du sylvopastoralisme

A la suite des travaux de thèse des biologistes Thierry Lecomte et Christine Le Neveu pour le marais Vernier, une introduction de bovin a été mise en place afin de maintenir le milieu ouvert. Cette utilisation du pâturage a permis de renouveler cette activité au sein du Médoc. Comme au sein de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges, où le pastoralisme s’est développé par l’introduction d’un bétail adapté au milieu et faisant partie du patrimoine culturel local avec la race bovine Casta. (Syndicat mixte du parc naturel régional Médoc, guide pratique l’écopastoralisme dans le Médoc).

On remarque que les premiers acteurs de la gestion par le pâturage sont les gestionnaires des réserves naturelles. Cette pratique permet de répondre à différents enjeux : qu’ils soient écologiques, économiques et sociaux. Dans le Médoc en 2020, l’écopastoralisme est présent au sein de 3 grandes catégories d’espace : les réserves naturelles, les espaces communaux et intercommunaux, ou encore dans les espaces agricoles (tel que les inter-rangs

viticoles en hiver). Plus récemment, dans le Médoc, le pâturage en forêt se développe progressivement à travers des projets expérimentaux portés par des communes.

Le pastoralisme est défini comme : « L'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux » selon l'Association Française de Pastoralisme. Le préfixe « éco », pour « écopastoralisme » est employé pour décrire une gestion écologique des milieux par des herbivores offrant une ressource spontanée ou semi-naturelle. Il consiste à faire pâturer des troupeaux bovins, ovins, caprins ou équins (Conservatoire des Races d'Aquitaine). Alors que l'« écopâturage » serait associé aux milieux davantage anthropisés, souvent liés aux milieux urbains. Aussi, la pratique du pâturage dans les forêts se développe progressivement. Le sylvopastoralisme est défini comme la combinaison sur un même espace extensif d'un objectif forestier de production et de protection (prévention des risques), et d'une utilisation pastorale des sous-bois. La gestion de l'herbe et du bois sur ces parcelles se fait par la réalisation d'éclaircies. Celles-ci permettent de favoriser les plus beaux arbres tout en apportant un éclaircissement suffisant pour permettre à l'herbe de pousser (Source : Chambre d'Agriculture du Tarn).

Au cours du temps, les pratiques sylvicoles se sont développées et adaptées au contexte territorial et aux enjeux écologiques. Cette nouvelle forme de valorisation des forêts nécessite de connaître les objectifs, besoins et attentes des acteurs de la pratique sylvicole et pastorale pour assurer la complémentarité des deux activités. Le pâturage en forêt répond à une diversité d'enjeux, et notamment celui lié au risque incendie.

Le risque incendie, une spécificité du territoire

A la suite des incendies commencés le 12 juillet 2022, c'est au total plus de 20 000 hectares brûlés et 36 750 personnes évacuées. « *Une forêt de pins peu entretenue et difficile d'accès, entourée de points sensibles* », s'exprime la préfète de Gironde, Fabienne Buccio, en parlant de la forêt de la Teste-de-Buch. (Source : <https://www.gironde.gouv.fr/>). Cette déclaration souligne un point faible de la gestion forestière sur ce territoire. La durée, l'ampleur, la simultanéité et les conditions météorologiques extrêmes soulignent la vulnérabilité de ce territoire face aux risques incendies. Suite à ces événements, il est possible de se demander si cela va mener à une nouvelle réflexion sur la gestion forestière par l'intégration du sylvopastoralisme.

La Gironde est le département avec le plus grand nombre de départs de feu en France comme le présente la figure 5. On observe que le Médoc a un nombre moyen de départs de feu par an pour 1 000 hectares compris entre 0,6 et 1,25, et que pour les communes situées en périphérie de Bordeaux, le nombre moyen de feux par an pour 1 000 hectares s'élève à plus de 1,25. Il existe un code couleur pour déterminer le risque incendie : vert pour le risque le plus faible à noir pour le plus élevé, en passant par jaune, orange et rouge. Au sein de ce territoire : la vigilance pour le feu de forêt est classée « jaune » à partir du 1^{er} mars jusqu'au 30 septembre. Il existe deux périodes à risques élevés : l'été et le printemps.

Au printemps, le risque incendie est important car c'est à cette période que la végétation est haute, et peut s'assécher rapidement par le vent ce qui peut favoriser les incendies. S'ajoute à cela l'accès des camions de pompiers qui peut être freiné à cause des sols humides.

En 1949, ce sont 60 000 hectares dans les Landes et la Gironde qui ont été brûlés. Cet incendie majeur en Europe a fait 82 morts. Les événements historiques et les différentes mesures de prévention mises en place, nous montre que le risque incendie est une spécificité majeure de ce territoire et exerce des contraintes sur différents aspects : sociaux, économiques, écologiques... Pour l'heure, le moyen le plus efficace pour lutter contre ces incendies est le débroussaillage.

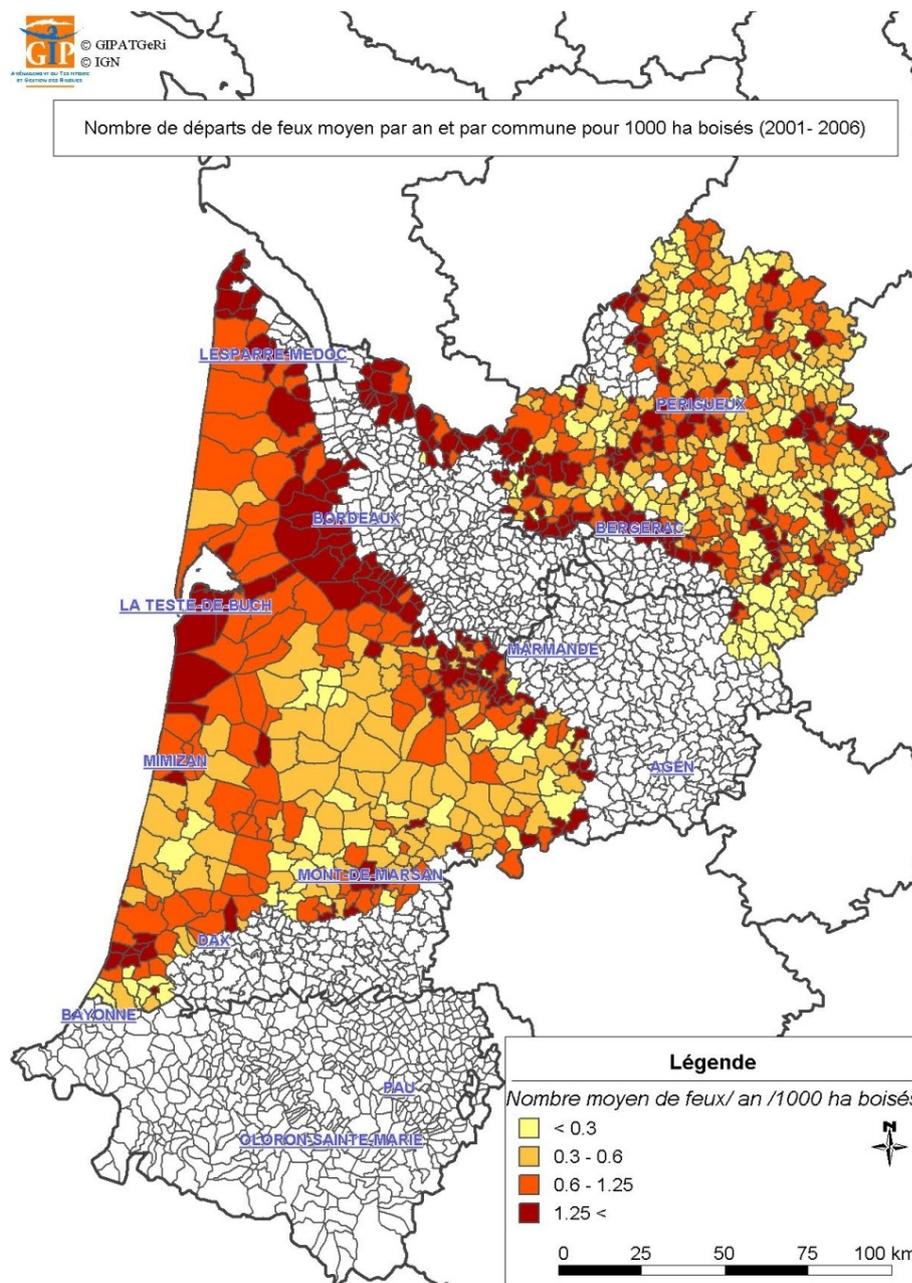


Figure 5 : Nombre moyens de feux aux 1 000 hectares boisés (Ministère de l'agriculture et de la pêche, DFCI Aquitaine, Préfecture zone de défense Sud-Ouest, GIP, PPFCl d'Aquitaine, 2008)

Différents facteurs sont à l'origine de départ de feu : humains (accident ou malveillance) ou naturels. L'Aquitaine est une région très touristique avec 5 millions de visiteurs par an, cela renforce le risque incendie sur ce territoire.

Cependant, une majorité de départ de feux reste d'origine inconnue d'après le Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine (PPFCI). Ce document aborde la problématique des feux de forêts à l'échelle de la région. Il recense l'ensemble des actions, schémas et plans intervenant dans la lutte contre les feux de forêts.

La figure 6 présente la combustibilité des formations végétales. En effet, en comparant les figures 5 et 6, on remarque qu'une forêt de conifères est plus exposée à cette combustibilité qu'une forêt de feuillus. La composition floristique est directement liée à la combustibilité des formations végétales et à son inflammabilité. On retrouve dans le sous-bois aquitain une diversité d'espèces de la strate herbacée telle que la molinie (*Molinia cerulea*) et la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). La molinie et la fougère de l'année précédente étant mortes et encore sur pied, sont alors source d'inflammabilité. S'ajoute à cela, la présence de forêts homogènes sur le territoire avec le pin maritime (*Pinus pinaster*) qui représente un facteur non négligeable au départ de feu. (Ministère de l'agriculture et de la pêche, DFCI Aquitaine, Préfecture zone de défense Sud-Ouest, GIP). Toutefois, lorsque la gestion forestière est assurée, on constate que le risque incendie est diminué. En effet, l'accès aux pompiers est facilité et la densité de végétation combustible maîtrisée.

Ensuite, les facteurs abiotiques du territoire sont également à prendre en compte. En effet, la combinaison du vent et de la chaleur favorise la sécheresse, et donc la combustibilité des formations végétales, sans oublier le changement climatique qui accentue cette problématique.

La Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne subissent le même risque incendie sur leur territoire, de ce fait ces départements ont harmonisé les réglementations permettant d'avoir un règlement unique afin de mieux répondre à cette problématique territoriale.

Exemple de principales mesures de ce règlement :

- Interdiction d'emploi du feu en forêt
- Obligation générale de débroussaillage
- Interdiction du brûlage des déchets verts dans le jardin.

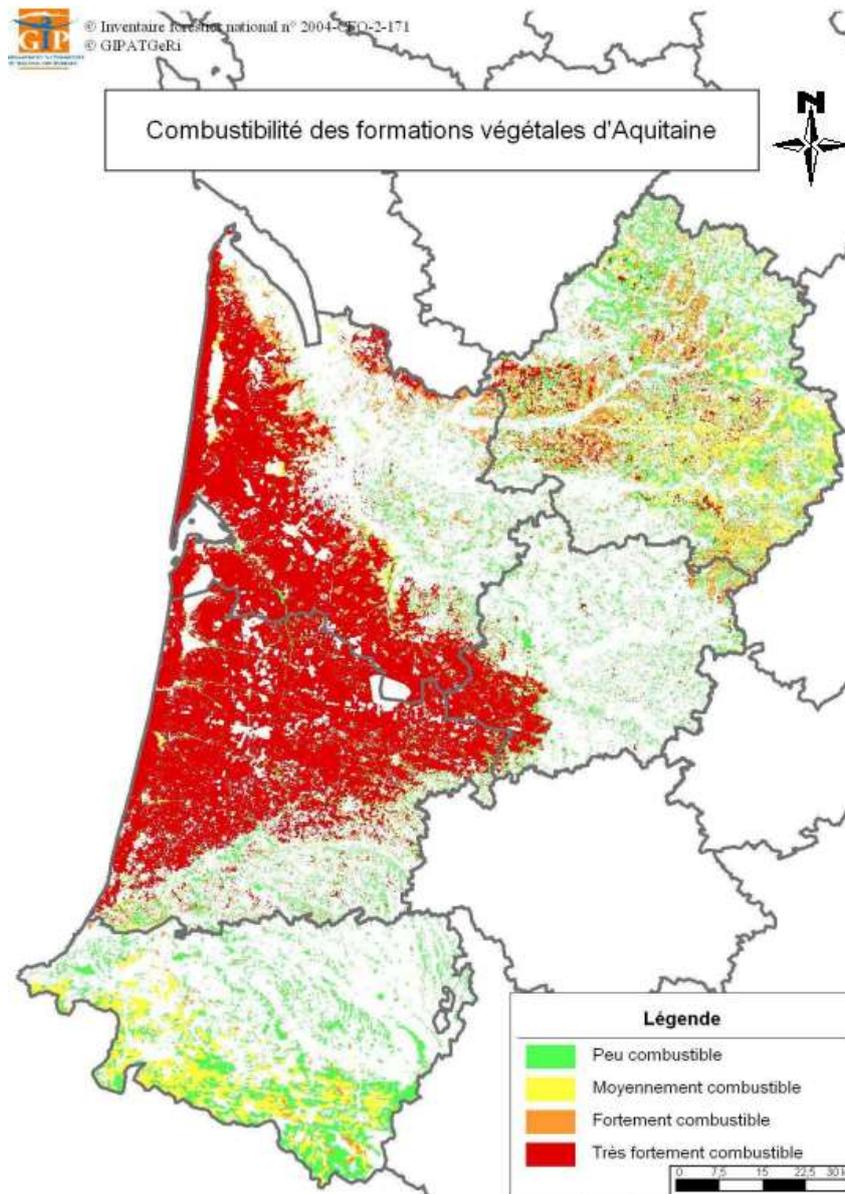


Figure 6 : Combustibilité des formations végétales d'Aquitaine (Ministère de l'agriculture et de la pêche, DFCI Aquitaine, Préfecture zone de défense Sud-Ouest, GIP, PPFCl, 2008)

Les acteurs du sylvopastoralisme

Dans cette partie, seront présentés plusieurs acteurs qui sont ou peuvent être impliqués dans les projets de sylvopastoralisme du Médoc et leurs actions liées à cette pratique. L'investissement de ces acteurs dépend de leur rôle, besoins et objectifs recherchés. Parmi ces acteurs, on retrouve le Conservatoire des Races d'Aquitaine, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin, l'Office National des Forêts, la Défense des Forêts Contre les Incendies en Aquitaine et pour terminer les propriétaires forestiers.

-Le Conservatoire des Races d'Aquitaine (CRA)

La présentation du CRA sera davantage détaillée dans la partie « contexte de stage » du mémoire. Ici nous allons présenter les actions de l'association liées au sylvopastoralisme afin de comprendre et connaître de quelles manières le CRA est acteur dans cette thématique.

L'association est impliquée dans de nombreux projets d'écopastoralisme au sein de la région Aquitaine. Elle détient en gestion directe plusieurs troupeaux qui sont mis à disposition par des conventions. Les troupeaux assurent la gestion d'espaces naturels, restaurent le paysage, et entretiennent des espaces périurbains. Ce mode de gestion innovant est en cours de développement dans différents types de milieux : bordures de lacs, vignes ou encore forêts. Le sylvopastoralisme s'est développé dans des communes forestières du Médoc, avec notamment le projet d'itinérance mené par le CRA (ce projet est présenté dans la partie « contexte de stage »). Ce projet a poussé le CRA à être mobile à l'échelle du Médoc et à développer des projets avec des propriétaires forestiers, notamment les communes. De plus, la présence du risque incendie a mené le CRA à travailler avec les acteurs impliqués dans cette thématique et à connaître la réglementation de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

-Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)

Créé en 1964, le SIAEBVELG regroupe 13 communes du Médoc. Le syndicat intervient sur le bassin versant médocain dans la gestion qualitative et quantitative des zones humides des lacs. Il assure aussi sa conservation et sa valorisation. À ce titre, le SIAEBVELG a régulièrement recours à l'écopastoralisme et il co-organise chaque année, avec le CRA, une itinérance de 140 kilomètres le long des lacs médocains.

-L'Office National des Forêts

L'ONF est un établissement à caractère industriel et commercial (EPCI), ce qui lui assure une autonomie financière et administrative. Cet acteur majeur de la filière bois-forêts, assure la gestion des forêts publiques (communales et domaniales), de ce fait, cette structure est directement concernée par les actions sylvopastorales.

L'ONF s'engage dans différentes autres missions :

- Valoriser la ressource en bois
- Agir pour l'environnement
- Accueillir le public
- Prévenir les risques naturels (par exemple la défense des forêts contre les incendies, qui est une mission d'intérêt général confiée par l'État.)

La gestion de l'ONF s'effectue selon le régime forestier qui réunit un ensemble de règles. Parmi elles, l'entretien des pistes forestières et le maintien des zones débroussaillées. Elles permettent de réduire la densité de végétation combustible et donc réduire le risque incendie.

Des aménagements sont mis en place : panneaux de sensibilisation aux risques d'incendies, création de fossés et de réserves d'eau pour les pompiers.

-La Défense des Forêts Contre les Incendies en Aquitaine

Cette association loi 1901 est un acteur majeur dans la prévention contre les feux de forêts, et dans la préservation du milieu forestier. Les propriétaires forestiers sont aujourd'hui regroupés en Associations Syndicales Autorisées (ASA) de DFCI, des établissements publics à caractère administratif. La DFCI regroupe 4 Unions Départementales : Dordogne, Gironde, Landes et Lot-et-Garonne. Cette structure a été créée à la fin du 19ème siècle. Suite aux incendies de 1945 et 1949, les associations dans le périmètre des Landes de Gascogne deviennent obligatoires. Un tournant majeur dans l'organisation a eu lieu : une séparation des rôles de prévention et de lutte. C'est-à-dire que la DFCI s'assure des travaux de prévention et de la mise en valeur du territoire, et les sapeurs-pompiers de la lutte contre les incendies.

La DFCI a différentes missions :

-Aménager : par la réalisation de travaux et l'entretien des infrastructures (pistes, points d'eau, fossés...)

-Informier : par la sensibilisation du grand public et des professionnels de ce risque et du comportement à adopter

-Innover : par la réalisation d'études et d'analyses pour améliorer la protection de la forêt

(Source : DFCI Aquitaine)

Certains élus communaux que j'ai pu rencontrer sont référents DFCI. Ils sont « rattachés » à la forêt, et donc impliqués dans les projets de sylvopastoralisme. La DFCI est impliquée dans le sylvopastoralisme car elle organise et coordonne le fonctionnement du territoire.

Les propriétaires forestiers :

Les propriétaires forestiers, communes ou propriétaires privés sont les premiers concernés dans cette pratique. Dans certaines communes, comme celle d'Avensan, on remarque que la surface forestière communale, de 650 hectares, est bien inférieure à la surface de forêts privées qui s'élève à 2 350 hectares. Alors, étant propriétaire de zones forestières, les propriétaires pourraient mettre à disposition leurs parcelles pour accueillir un troupeau.

-Les communes

Les communes, comme par exemple, Avensan, Salaunes et Saint-Aubin-de-Médoc ont conventionné avec le CRA pour le pâturage dans le massif des Matruques depuis 2009. Elles ont recours au sylvopastoralisme afin d'entretenir les parcelles forestières, de limiter le risque incendie et donc de valoriser par la double activité les forêts de production. Le temps d'accueil du troupeau peut varier selon les communes. Par exemple, le troupeau pâture pendant environ trois semaines dans la commune de Lacanau et reste environ trois mois sur la commune d'Hourtin. Par mes entretiens, j'ai pu lister différentes manières dont les communes s'impliquent dans le sylvopastoralisme. Tout d'abord, elles mettent à disposition leurs

parcelles forestières au Conservatoire pour y faire pâturer un troupeau. Une convention est alors signée entre la commune et le CRA. Certaines communes ont aussi recours au sylvopastoralisme dans le cadre de mesures compensatoires liées à des projets, telle que la construction d'un parc photovoltaïque ou d'un lotissement. Mais, de nombreuses surfaces forestières au sein de communes ne sont pas soumises au sylvopastoralisme. Par exemple, la ville de Salaunes possède 450 hectares de forêts communales pouvant être pâturés.

Aussi, il est à rappeler que le maire prend la décision finale de valider ou non le lancement du projet. De plus, les communes développent les actions des services techniques pour la préparation des parcs avec la mise en place du broyage en amont. Cela permet de réaliser le tracé de la pose des filets et facilite l'installation des parcs dans les sous-bois, parfois trop embroussaillés. La ville de Carcans accueille le campement du berger pour plusieurs mois lors de l'itinérance. Les agents municipaux, la police municipale et les élus participent à la traversée des routes.

Enfin, de nombreuses communes s'impliquent dans des démarches de sensibilisation à cette pratique. Avec notamment des animations destinées aux centres de loisirs et aux écoles, lors de la tonte du troupeau.

-Les propriétaires privés

Les propriétaires privés, peuvent aussi mettre à disposition leurs parcelles forestières pour accueillir un troupeau. On peut supposer qu'en fonction de la surface forestière disponible, les propriétaires peuvent être intéressés par cette pratique pour assurer l'entretien des sous-bois grâce au pâturage. Certains y sont déjà impliqués. À Salaunes, un propriétaire privé fait pâturer ses animaux dans des parcelles forestières dont certaines sont à lui et d'autres à la commune. Il y a aussi le cas rare d'éleveurs, propriétaires de surfaces forestières qui ont recours au sylvopastoralisme avec leur troupeau.

II- Contexte de stage

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine

Le CRA, créé en 1994, est une association Loi 1901, à but non lucratif, fondée par Régis Ribéreau Gayon, et localisée en Gironde. Elle est reconnue d'intérêt général depuis 2013. Le CRA œuvre pour la conservation et la valorisation de la diversité biologique et culturelle associée aux races d'élevage à faibles effectifs d'Aquitaine.

Au sein de cette équipe de sept salariés, on retrouve trois pôles d'activité :

Un premier pôle « Élevage/ Éleveurs », qui s'illustre avec l'assistance technique élevage, le prêt de reproducteurs, le développement et la valorisation de la production.

Un second pôle « Génétique », par la gestion génétique et le suivi des populations, les conseils accouplement, et le centre de ressources génétiques.

Enfin, le pôle « Écopastoralisme », avec la gestion de milieux semi-naturels par le pâturage de troupeaux, l'expérimentation de nouveaux projets écopastoraux.

La première mission du Conservatoire est de sauvegarder les races locales menacées. Le CRA mène différentes stratégies permettant de valoriser et sensibiliser aux races à faibles effectifs. 20 races de différentes espèces sont concernées par le programme de conservation de l'association (Liste des races présentée en annexe 2).

Lors de mon stage, l'objectif a été d'étudier le sylvopastoralisme dans le Médoc par les retours d'expériences des communes engagées dans cette pratique. En effet, le Conservatoire des Races d'Aquitaine travaille sur cette problématique à travers la mise en place de troupeaux dans des communes forestières. A la suite de mon étude, l'idée était aussi de proposer une réflexion sur un éventuel programme d'informations au sylvopastoralisme en définissant les points prioritaires à aborder en fonction du résultat obtenu lors des entretiens. Ainsi, ma problématique a été « **Comment développer la pratique du sylvopastoralisme en Médoc grâce à l'analyse des retours d'expériences des acteurs engagés dans les projets du Conservatoire des Races d'Aquitaine ?** ».

Lors de ma période de stage, j'ai accompagné le troupeau ovins-caprins de l'association dans le massif des Matruques dans un premier temps, puis lors de l'itinérance le long des lacs médocains. La participation à la conduite du troupeau associée au pâturage en forêt m'a permis de comprendre le sylvopastoralisme et les enjeux associés.

Le volet relatif à l'écopastoralisme de l'association participe à la sauvegarde des races menacées. En effet, le CRA est propriétaire de différents troupeaux composés d'espèces diverses telles que le poney Landais, la vache Marine, ou encore le mouton Sasi Ardi. Ces troupeaux sont utilisés dans le cadre de projets écopastoraux. Le pôle écopastoralisme au sein de la structure est récent. C'est en 2012 que le CRA est devenu propriétaire d'un troupeau ovins-caprins, permettant de développer des projets d'écopastoralisme par la mise à disposition d'animaux par convention. J'ai découvert le mouton Landais et la chèvre des Pyrénées lors de mes journées d'aide bergère. Ces races sont dites « rustiques », c'est-à-dire s'adaptant facilement aux contraintes du territoire et aux conditions de vie locale. Ce sont des races adaptées aux terrains, à la végétation présente et naturellement résistantes aux maladies. On retrouve des reproducteurs dans les troupeaux du Conservatoire, ce qui permet d'assurer le programme de conservation de l'association. L'éco-pastoralisme permet donc de promouvoir des races peu utilisées car souvent moins adaptées à l'agriculture actuelle. Ma mission de stage s'intègre naturellement dans le pôle d'activité de l'écopastoralisme, où la gestion des milieux semis naturels est assurée par cette pratique.

Le troupeau ovins-caprins du Conservatoire des Races d'Aquitaine dans le Médoc

Dans cette partie, deux projets que mènent le CRA seront présentés. Le Conservatoire est propriétaire d'un troupeau mixte ovins-caprins de races rustiques, localisé dans le Médoc et composé d'environ trois cents ovins de race Landaise et d'une soixantaine de chèvres des Pyrénées. La conduite du troupeau est assurée par Jean-Michel LECORRE, berger salarié du CRA. Le troupeau, lors de la saison hivernale est dans le massif des Matruques, puis il part à partir de la mi-avril en itinérance le long des lacs médocains. Ce troupeau n'est pas utilisé dans un objectif de production de viande ou de lait, mais assure la gestion de milieux naturels.



Figure 7 : Chèvre des Pyrénées
(Source : Lou-Anne DUPONT)



Figure 8 : Mouton de race Landaise (Source : Lou-Anne DUPONT)

La stratégie d'utiliser un troupeau mixte assure une complémentarité par le comportement et le régime alimentaire qui diffèrent entre les deux espèces. Dans le cadre d'une gestion et de l'entretien des sous-bois, cette différence est intéressante. En effet, les caprins ont une action de débroussaillage sur les ligneux, les ovins eux, consomment la couverture végétale basse.

Durant le pâturage hivernal, on retrouve différentes espèces consommées comme l'avoine de thore (*Arrhenatherum longifolium*), l'ajonc (*Ulex sp*), la bruyère (*Erica sp*) ou encore les brindilles de bourdaine inférieur à cinq millimètres. (*Rhamnus frangula*). La molinie (*Molinia cerulea*) est absente. Lors de l'itinérance, donc en saison estivale et printanière, le troupeau consomme la molinie (qui est la ressource principale), les ajoncs, les bruyères, ou encore la bourdaine. La fougère est l'un des principal refus de pâturage d'après le berger.

Le comportement alimentaire du troupeau, l'effectif et la surface de la zone pacagée vont définir la durée de pâturage. La conduite du troupeau est adaptée en fonction du milieu pâturé et de la saison.

Concernant la gestion du parasitisme au sein du troupeau, il est assuré sans intervention chimique. Le troupeau peut alors intervenir sur des milieux à enjeux écologiques. La rotation des parcs et l'utilisation de préparation à base de plantes pour le soin des troupeaux permettent d'assurer la gestion du parasitisme.

Enfin, le CRA doit respecter la réglementation DFCI pour le pâturage hivernal comme pour l'itinérance du troupeau. En effet, le troupeau traverse des communes forestières concernées par le risque de feu de forêt. S'il y a la présence d'un danger sur la zone, le troupeau est évacué sur un des points de repli en fonction de la distance avec celui-ci. S'il y a un danger imminent le cheptel est parqué.

Les principales recommandations auxquelles fait face le CRA :

- Informer des déplacements et localisation du troupeau auprès des mairies et contact DFCI
- Interdiction d'apporter du feu en forêt
- Tenir compte de la circulation en zone forestière (L'accès des secours par exemple)
- Avoir l'autorisation des mairies
- Localisation de points de repli sur chaque commune
- Informer les bénévoles du CRA sur le comportement à adopter en forêt

Dans cette partie du mémoire, sera présenté dans un premier temps, le projet de sylvopastoralisme hivernal dans le massif des Matruques, puis celui lors de l'itinérance.

Le sylvopastoralisme dans le massif des Matruques :

Présentation du projet

Le massif des Matruques d'une superficie de huit cents hectares est une forêt communale située au Nord-Ouest de Bordeaux. Ce massif est présent sur les communes d'Avensan, Salaunes et Saint-Aubin-de-Médoc. La mise en place d'une gestion pastorale hivernale au sein de ce massif a été menée en concertation entre les trois communes et le Conservatoire des Races d'Aquitaine depuis 2010. Le sylvopastoralisme dans le massif des Matruques assure l'entretien du sous-bois des pinèdes et participe à la diminution de la végétation du sous-bois et donc du risque incendie. Cette expérimentation a été concluante et donc reproduite dans le temps.

Fonctionnement 2022

Dans le massif des Matruques, le troupeau est présent du mois de novembre à début juin pour cette année 2022. La conduite du pâturage extensif fonctionne grâce à un système de parc mobile. Le troupeau reste environ une dizaine de jours par parc, selon la taille du troupeau, du parc et de la végétation présente. (Annexe n°5 : Cartographie de l'organisation du parcours de pâturage dans le massif des Matruques)

La mono-culture de pin influence la caractérisation du sol, qui est qualifié de sol acide. La forêt des Matruques a donc une composition végétale pauvre, ce qui influence la qualité du pâturage. Afin d'assurer le bon état du troupeau en hiver, du foin est fourni aux animaux, ce qui permet de compenser la ressource de pâturage pauvre. S'ajoutent à cela les inondations possibles en hiver dans le massif, qui peuvent avoir un impact sur l'état de santé du troupeau, et notamment lors des agnelages. Les caractéristiques du massif des Matruques demandent donc une surveillance importante du troupeau et principalement en hiver.



Figure 9 : Pâturage dans le massif des Matruques (Source : Lou-Anne DUPONT)

Le sylvopastoralisme lors de l'itinérance : une expérimentation originale

Présentation du projet

En 2017, le CRA lance une étude de faisabilité d'un parcours itinérant dans le Médoc à travers le fonds européen de développement régional (FEDER) en partenariat avec le SIAEBVELG, gestionnaire des zones pâturées par le troupeau itinérant. Fort de sa réussite, en 2019 le projet bénéficie d'un financement à travers un contrat Natura 2000, pour le projet intitulé « Ecopastoralisme sur les zones humides des lacs médocains ». Les parcelles gérées par pâturage sont visitées puis validées en concertation entre le berger du CRA et le SIAEBVELG. Ils abordent la faisabilité technique avec le tracé du filet, la période de pâturage, et la durée envisagée. Les enjeux écologiques sont également pris en compte car le SIAEBVELG est garant des enjeux écologiques. La présence d'une zone Natura 2000 se justifie par les nombreux enjeux écologiques que réunissent certains sites pâturés et notamment les zones humides. Au sein de cet habitat, on retrouve différentes espèces végétales patrimoniales telles que la spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) ou la droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*), favorisée par le piétinement du troupeau. L'azuré des mouillères (*Phengaris alcon*) et le crapaud calamite (*Epidalea calamita*) sont également présents.

Aussi, des sites de mesures compensatoires ont été intégrés au parcours du troupeau. Ce contrat répond aux objectifs de restauration et de gestion des zones humides tout en répondant à l'objectif de sauvegarde et de conservatoire des races ovines Landaises et de la chèvre des Pyrénées.

Ce projet est réalisé en partenariat avec les propriétaires des parcelles pâturées (Principalement le SIAEBVELG, ou communes et propriétaires privés). Suite au succès de cette expérimentation, l'expérience a été renouvelée. Le SIAEBVELG est gestionnaire des

parcelles concernées par le contrat Natura 2000. Dans ce projet, le CRA intervient en tant que prestataire de services ce qui permet de rémunérer le berger, qui assure le déroulement de l'itinérance. Ce contrat permet de financer les frais d'élevage, le salaire du berger, les dépenses liées au fonctionnement du troupeau à l'année, les frais matériels...

Fonctionnement 2022

Normalement, le troupeau part d'avril à octobre en itinérance. Pour des raisons exceptionnelles, le départ du troupeau s'est effectué en camion le 3 juin pour débiter son itinérance. Pour rattraper le calendrier du parcours, les premières étapes d'itinérance n'ont pas eu lieu. Le troupeau a été déchargé à la lande de Sescousse à Hourtin, premier parc de l'itinérance. En moyenne les parcs couvrent une superficie de 8 hectares, pour une période de 10 jours, les changements de parcs s'effectuent à pied. Le troupeau parcourt entre 2 et 12 km entre 2 étapes. Lors des déplacements, le berger est en tête du troupeau et une équipe de marcheurs est à l'arrière. Le troupeau est suivi par une bétailière, ce qui permet en cas de besoin d'y mettre les animaux affaiblis. Le troupeau, depuis le 3 juin jusqu'à fin octobre va traverser différentes communes forestières comme Hourtin, Carcans ou encore Lacanau.



Figure 10 : Chargement du troupeau (Source : Lou-Anne DUPONT)



Figure 11: Déplacement à pied (Source : Lou-Anne DUPONT)

Le parcours tiens compte des enjeux écologiques, le troupeau ne doit pas intervenir en bord de lacs avant le 1^{er} juillet afin de ne pas déranger lors de la période de nidification des oiseaux. Lors de l'itinérance, 5 sites sont pâturés dans le cadre du contrat Natura 2000. L'itinérance comporte 11 étapes, et au total représente 140 kilomètres de marche. Par la carte (figure 12) qui représente le parcours itinérant pour cette année 2022, on peut lire que le troupeau est parti du massif des Matruques en camion pour arriver au premier parc de l'itinérance « Les landes de Sescousse » situé à Hourtin. Après avoir passé une dizaine de jours dans ce parc, le troupeau a été déplacé au parc suivant localisé au nord d'Hourtin, c'est à cet endroit qu'a eu lieu la tonte des moutons. Le troupeau traverse de nombreuses communes forestières telles que Saint-Hélène, Saumos et Salaunes, et réalise une boucle pour revenir au point de départ à partir de fin novembre, début octobre.

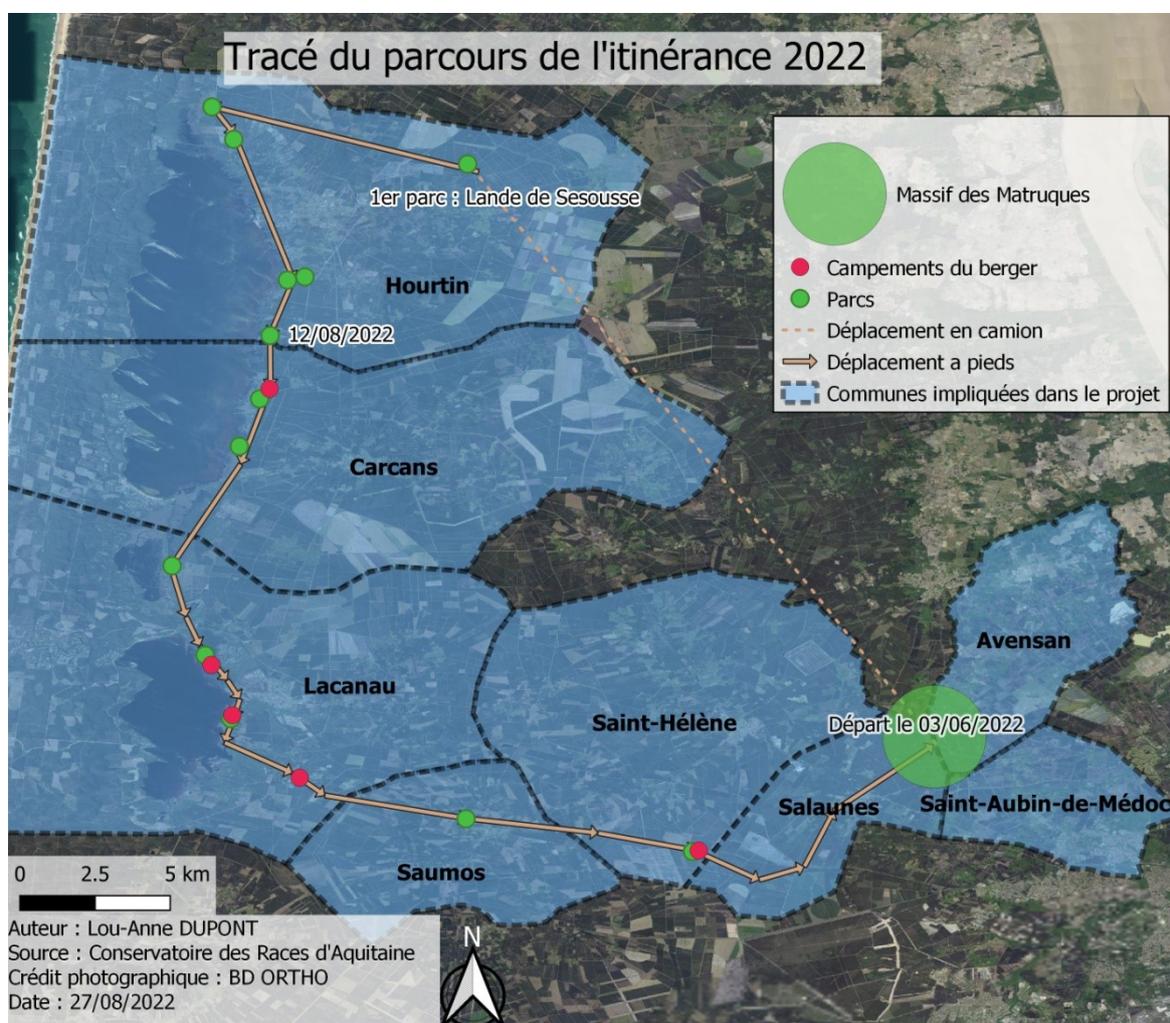


Figure 12: Tracé du parcours de l'itinérance pour 2022

Les deux projets menés par le Conservatoire nous montrent la diversité possible de projets sylvopasotaux qui peut être mis en place. Ces deux cas ont des différences mais répondent à un objectif commun : l'entretien des parcelles forestières. Ils impliquent une diversité d'acteurs qui œuvre en commun pour assurer la pérennité du pâturage en forêt. Le cas du projet de l'itinérance est très intéressant par sa spécificité au territoire du Médoc. De futurs projets de pâturage en forêt pourraient puiser leur inspiration dans ce projet mais il ne sera pas totalement reproductible ailleurs. En effet, la présence du berger et de son campement mobile, toujours situé à proximité du troupeau assure une surveillance quotidienne et représente une des spécificités du projet. S'ajoute à cela les déplacements à pied qui demandent une logistique importante.

III- Commande et méthodologie

Depuis 2010, les communes de Saint-Aubin-de-Médoc, Avensan et Salaunes sont impliquées dans le projet de pâturage du troupeau dans le massif des Matruques. Les communes d'Hourtin, Lacanau et Carcans, participent à l'itinérance du troupeau depuis 2017. Ainsi, à travers mon étude, l'objectif est de faire une « évaluation » de ces projets à travers la réalisation d'entretien permettant de connaître le ressenti de ces acteurs.

Rappel de la problématique : Comment développer la pratique du sylvopastoralisme en Médoc grâce à l'analyse des retours d'expériences des acteurs engagés dans les projets du Conservatoire des Races d'Aquitaine ?

Pour répondre à la problématique, différentes étapes ont été nécessaires. Dans un premier temps, j'ai réalisé des recherches bibliographiques. J'ai mobilisé différents types de sources tels que des articles scientifiques, des rapports techniques, des articles de presse ou encore des ouvrages du Conservatoire. Ces analyses de ressources bibliographiques m'ont permis d'étudier le contexte territorial, le Conservatoire et ses actions, la pratique du sylvopastoralisme et les acteurs qui y sont impliqués. L'ensemble de ces données a alimenté mes connaissances que j'ai utilisées pour mon mémoire.

J'ai tout au long de mon stage, posé des questions aux salariés sur différents points que je souhaitais aborder sur le pâturage en forêt. Mes journées en tant qu'aide bergère m'ont permis dans un premier temps d'appréhender l'ensemble des missions quotidiennes du berger, et dans le même temps de découvrir la conduite du troupeau associée aux parcelles forestières. En plus d'acquérir des compétences techniques sur l'organisation du pâturage, j'ai discuté avec le berger ce qui m'a permis d'appréhender le pâturage en forêt à travers son rôle.

Ma première ébauche de liste de contacts contenait des coordonnées de divers acteurs : propriétaires forestiers (communes, propriétaires privés), techniciens de la Chambre d'Agriculture de Gironde, agents ONF... Parmi ces acteurs, certains n'étaient pas impliqués dans des projets de sylvopastoralisme. Au cours de mon travail, il m'a semblé plus pertinent de rencontrer en priorité des communes impliquées afin d'évaluer leur ressenti à travers leurs

retours d'expériences. Dans le même temps, il a été pris note des éventuelles modifications nécessaires pour pérenniser sur le long terme ces projets.

J'ai alors décidé de focaliser mon étude sur deux projets que le Conservatoire mène :

- ➔ Le sylvopastoralisme hivernal dans le massif des Matruques
- ➔ Le sylvopastoralisme lors de l'itinérance en Médoc

Avant cette réorientation de mon étude, j'ai rencontré deux personnes de la Chambre d'Agriculture de Gironde. J'ai réalisé un entretien avec un conseiller forestier qui travaille avec le domaine privé, et un chargé de mission élevage spécialisé ovins-caprins, qui accompagne les éleveurs dans les projets sylvopastoraux. Ces échanges avec ces personnes « ressources », m'ont permis d'appréhender le sylvopastoralisme d'un point de vue sylvicole, à l'échelle du domaine privé et de comprendre la gestion forestière appliquée sur le territoire d'étude.

Ces rencontres répondaient alors à mon objectif de départ. En effet, j'avais envisagé d'enquêter des acteurs privés et publics et de comprendre comment, en fonction du statut, les acteurs étaient impliqués dans des projets de sylvopastoralisme. L'objectif était aussi de rencontrer les propriétaires forestiers (communes et propriétaires privés) et les gestionnaires de ces zones forestières tels que les agents ONF, afin de comparer leurs ressentis et leurs pratiques en fonction de leur rôle.

Ainsi, il a fallu retravailler la liste de contacts. Pour ce faire, j'ai échangé avec Jeanne de Lignerolles, ma maître de stage concernant les deux projets que j'ai étudiés. À travers cet échange, j'ai obtenu des contacts des communes impliquées. Il y a les communes propriétaires de parcelles forestières du massif des Matruques, telles que Salaunes, Avensan et Saint-Aubin-de-Médoc, où le troupeau pâture en hiver. Et les communes où le troupeau pâture lors de l'itinérance telles que Hourtin, Lacanau et Carcans. J'ai alors modifié ma liste des acteurs impliqués dans le sylvopastoralisme à l'échelle du Médoc.

Les entretiens semi-directifs

C'est par la réalisation d'entretiens semi-directifs que j'ai pu répondre à la problématique suivante : Comment développer la pratique du sylvopastoralisme en Médoc grâce à l'analyse des retours d'expérience des acteurs engagés dans les projets du Conservatoire des Races d'Aquitaine ?

J'ai décidé de réaliser des entretiens semi-directifs et non des questionnaires pour diverses raisons. En effet, étant donné que je voulais étudier les ressentis des acteurs par rapport au sylvopastoralisme, il m'a alors semblé pertinent de réaliser des entretiens pour intercepter le ressenti des enquêtés avec notamment les expressions verbales et para verbales. L'utilisation d'un questionnaire ne m'aurait pas permis de répondre aux attentes de mon étude. S'ajoute à cela, que lors des entretiens, il est possible de demander à l'enquêté de préciser certains éléments abordés, et que les questions posées ont pu être adaptées, si nécessaire, en fonction

de chaque cas rencontré. Aussi, transférer un questionnaire en ligne aux enquêtés n'assure pas un retour de l'ensemble des personnes. L'entretien semi-directif mène à faire parler l'enquêté sur un thème prédéfini, ici, le sylvopastoralisme, et d'obtenir le ressenti de l'enquêté par des questions larges.

Les hypothèses

C'est à la suite de lecture de ressources bibliographiques, de discussion avec Jeanne de Lignerolles, et suite aux entretiens avec les membres de la Chambre d'Agriculture, par leurs retours d'expériences, que j'ai élaboré des hypothèses. Tout d'abord, j'ai listé des avantages et inconvénients du point de vue pastoral et sylvicole du sylvopastoralisme ce qui m'a permis, dans le même temps d'imaginer les éléments facilitateurs, les freins, les motivations et attentes de la part des enquêtés. Aussi, en fonction du degré d'implication des communes dans les projets de sylvopastoralisme, on peut penser que cela va influencer leurs ressentis sur cette pratique. Par exemple, une commune impliquée récemment dans un projet de sylvopastoralisme n'aura peut-être pas le même ressenti qu'une commune en cours de réflexion sur ce type de projet. Enfin, une hypothèse a été fondée en fonction du statut des enquêtés, et notamment les acteurs du domaine privé. Ils semblent moins impliqués dans la pratique du pâturage en forêt à l'inverse des acteurs publics. En effet, le manque d'informations et donc la méconnaissance de cette pratique et de ses avantages représente un frein majeur à son développement. S'ajoute à cela l'hypothèse de la méconnaissance du Conservatoire des Races d'Aquitaine et de ses missions liées au sylvopastoralisme. Les acteurs publics, tels que les communes travaillent avec de nombreux partenaires pour développer leurs actions au sein de leur territoire. Ainsi, le contact avec une diversité d'acteurs peut-être un facteur favorisant la connaissance du pâturage en forêt.

L'échantillonnage

Comme dit précédemment, au cours de mon étude, l'objectif de mon enquête a évolué. Dans un premier temps, j'avais envisagé d'étudier une diversité de situations en rencontrant des acteurs impliqués et non impliqués. Finalement, je me suis focalisée sur les communes impliquées dans des projets de pâturage en forêt. De ce fait, je vais réaliser une « évaluation » de cette pratique par leurs retours d'expériences. Ce qui est intéressant c'est que le degré d'implication des acteurs peut varier en fonction de la durée de pâturage du troupeau, de l'ancienneté du projet et des efforts mis en place pour assurer cette activité. Il est bien évident que les résultats seront donc différents que si l'étude avait été portée sur une comparaison entre acteurs impliqués ou non.

Concernant le nombre d'entretiens, il est important de rappeler que, pour répondre à ma problématique, j'avais besoin de résultats « qualitatifs », ainsi le nombre d'entretiens n'avait pas été fixé. Toutefois, je voulais réaliser environ une dizaine d'entretiens, en rencontrant en priorité, les communes impliquées dans le pâturage du massif des Matruques et les communes traversées lors de l'itinérance. Ainsi, j'ai interrogé six communes : Avensan,

Lacanau, Hourtin, Carcans, Saint-Aubin-de-Médoc et Salaunes. Par ces entretiens, j'ai rencontré des élus et des maires.

Le guide d'entretien

Concernant le guide d'entretien, il permet d'obtenir des données qualitatives et non quantitatives. J'ai créé un premier guide d'entretien semi-directif avec différentes thématiques : le contexte du domaine forestier, la gestion forestière, le risque incendie et le pâturage en forêt. Ce premier guide a été utilisé avec les deux enquêtés de la Chambre d'Agriculture de Gironde. La création d'un nouveau guide d'entretien (annexe 6) a été nécessaire pour orienter le contenu aux communes interrogées. En effet, les parties sur le contexte du domaine forestier et de la gestion forestière ont été supprimées afin de recentrer l'entretien sur l'objectif principal : analyser les retours d'expériences des acteurs engagés dans les projets du Conservatoire des Races d'Aquitaine.

À travers mon guide d'entretien, différentes questions sont soulevées :

-Quels sont les acteurs impliqués dans le sylvopastoralisme ? De quels statuts sont-ils ? (Public, privé ?)

-Quelle est « l'approche » des enquêtés sur cette pratique ? (Dans quel projet sont-ils impliqués, leurs degrés d'implication et les connaissances qu'ils ont sur cette pratique)

-Quels sont les projets de pâturage en forêt dans lequel les acteurs sont impliqués ?

-Comment faire le lien entre pâturage en forêt et risque incendie ?

-Comment peut-on favoriser le sylvopastoralisme sur le territoire du Médoc ?

-Quels sont les freins au développement de cette pratique ?

-Suite aux incendies en cours dans la Gironde, une réflexion va-t-elle se poser sur une intégration du pâturage en forêt comme moyen complémentaire de gestion ?

-...

L'analyse du guide d'entretien

Le guide d'entretien est constitué de deux questions larges permettant aux enquêtés d'aborder la thématique du pâturage en forêt « librement », et donc de faire ressortir leur ressenti sur cette pratique. L'entretien commence par une première question qui est « Pouvez-vous me présenter vos principales missions ? ». Par cette question, l'objectif est de comprendre quel est le rôle de l'enquêté sur le territoire du Médoc et son lien avec le pâturage en forêt. L'entretien se poursuit avec la question suivante : « Pouvez-vous me parler de votre approche sur la pratique du pâturage en forêt ? », ici, le résultat attendu est de décrire comment l'enquêté perçoit le pâturage en forêt. Lister ses motivations, ses craintes, ses attentes etc... Enfin, le questionnaire se termine par la question suivante « Pouvez-vous me parler du risque incendie ? ». À travers cette question, je voulais savoir si les enquêtés faisaient le lien entre « risque incendie » et « pâturage en forêt ».

Avant de rencontrer les communes citées précédemment, j'ai échangé avec les techniciens de la Chambre d'Agriculture de la Gironde. Ces temps de discussion m'ont permis de préciser mon étude, de retravailler mon guide d'entretien et d'appréhender le sylvopastoralisme à travers une vision sylvicole liée au domaine privé. Au total, au cours de mon étude, j'ai réalisé neuf entretiens : deux avec les techniciens de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, un avec une propriétaire forestière, et six avec les communes.

L'analyse des entretiens

Après chaque entretien, j'ai rédigé un compte rendu de l'entretien sans relecture de la prise de notes. L'objectif est de présenter mon ressenti et les éléments essentiels de cet échange. Un compte rendu « complet » a également été réalisé permettant de faire une synthèse de l'entretien par grandes thématiques et de prélever les informations me permettant de répondre à la problématique. Une fois les comptes rendus complétés et l'ensemble des enquêtes effectuées, j'ai réalisé une analyse de chaque entretien. Par thématique, j'ai étudié les points communs et les différences entre les acteurs. Afin de faire ressortir au mieux l'avis des enquêtés de la pratique, certaines citations ont été utilisées.

Une fois les données analysées, un second objectif a été décliné : engager une réflexion sur un programme d'information à la pratique du pâturage en forêt auprès des acteurs publics, pour continuer à les accompagner dans ces projets et auprès des acteurs privés pour leur faire découvrir cette pratique, les enjeux qui y sont associés, et ainsi favoriser cette activité dans le domaine privé.

IV- Résultats et discussion

La présentation des résultats des enquêtes est divisée en deux parties. Dans la première partie, il sera présenté le résultat de l'enquête auprès des communes. Puis, dans une seconde partie, les résultats de l'enquête liée au domaine privé. Enfin, une réflexion sur un programme d'informations sur la pratique du pâturage en forêt sera abordée.

Résultats de l'enquête avec les communes

Dans un premier temps, il sera présenté l'avis des communes enquêtées à travers leurs expériences de pâturage en forêt. Cette partie évoquera les motivations des enquêtés, les attentes, les éléments facilitateurs et contraignants. Ensuite, une partie sur le pastoralisme et la sylviculture sera abordée avec le risque incendie.

L'avis des enquêtés :

➤ Les motivations

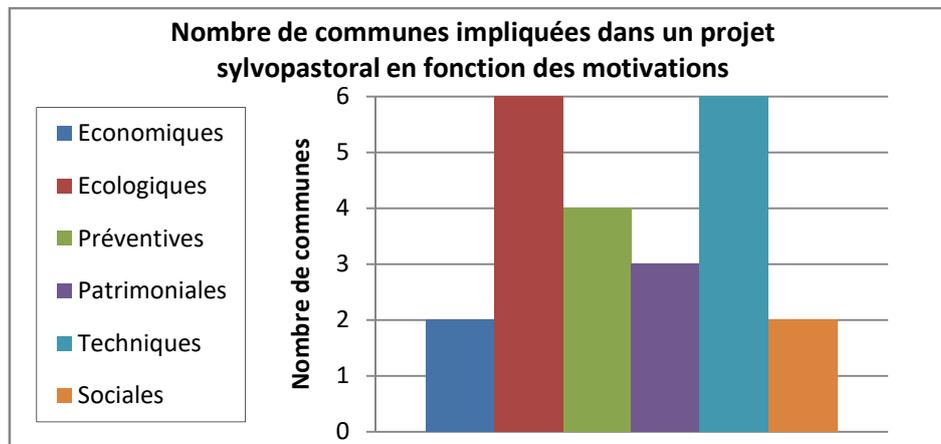


Figure 13 : Représentation des motivations des communes interrogées à la mise en place du sylvopastoralisme

Par les entretiens, j'ai pu décliner les motivations de cette pratique lorsque j'ai demandé aux enquêtés de me parler de leur approche du pâturage en forêt. À travers l'analyse des entretiens, j'ai pu lister les différentes motivations, représentées par la figure 13, qui m'ont été partagées. On retrouve des motivations dites économiques, écologiques, préventives, patrimoniales, techniques ou encore sociales.

Dans un premier temps, on remarque que l'ensemble des enquêtés est impliqué dans des projets de pâturage en forêt dans un objectif dit « technique » : entretenir les sous-bois des parcelles communales par pâturage.

« Cela permet d'avoir les parcelles forestières propres »

Ensuite, sur les six communes interrogées, l'ensemble a fait part de motivations écologiques liées à cette pratique. Le sylvopastoralisme permet de sauvegarder la biodiversité en limitant la gestion mécanisée et ses impacts. Certains enquêtés m'ont dit être ravis de trouver dans des zones pâturées des bécasses des bois, des odonates ou encore des rhopalocères par exemple. S'ajoute à cela la régulation de la végétation par le troupeau, qui permet de maintenir la biodiversité associée aux espaces pâturés. Ce mode de gestion « naturel » et « doux » assure l'entretien de l'espace et dans le même temps répond aux convictions écologiques des communes.

« C'est une pratique qui respecte la biodiversité et notamment les insectes, qui lors d'intervention mécanisée ne sont pas pris en compte »

S'ajoute à cela, des motivations dites « préventives » et « patrimoniales ». L'aspect de la prévention est représenté par le risque des feux de forêts qui concernent l'ensemble des communes que j'ai rencontrées. Quatre enquêtés déclarent que le pâturage a un impact positif en matière de prévention du risque incendie, car la présence du troupeau permet de baisser la densité de végétations combustibles.

« Une forêt entretenue est une forêt qui brûle moins »

« Le troupeau participe pleinement à la prévention du risque incendie »

Ensuite, à travers les échanges, j'ai soulevé un enjeu lié à la participation de la sauvegarde de races anciennes d'élevage, avec le mouton Landais et la chèvre des Pyrénées. Trois communes ont déclaré que cet aspect avait été pris en compte au démarrage du projet. S'ajoute à cela, l'aspect d'avoir un mode de gestion « original » sur les communes, permettant une mise en valeur des communes par cette pratique.

Concernant l'aspect économique, deux communes sur les six interrogées m'ont confié que la mise en place du pâturage en forêt représente un coût faible, ce qui peut favoriser le développement de cette pratique.

Enfin, l'aspect social a été présenté par deux communes. En effet, ces communes valorisent la présence du troupeau sur leur territoire par la mise en place d'animations auprès des écoles et centres de loisirs. Cette initiative permet de les sensibiliser sur les aspects écologiques et zoologiques.

➤ Les attentes

Pour l'ensemble des enquêtés, la mise en place de pâturage dans les parcelles communales forestières répond à un besoin d'entretien de ces zones. Pour certaines communes, cela participe également à la prévention des feux de forêts, avec une densité de végétation contrôlée par le comportement alimentaire du troupeau.

➤ Les éléments facilitateurs

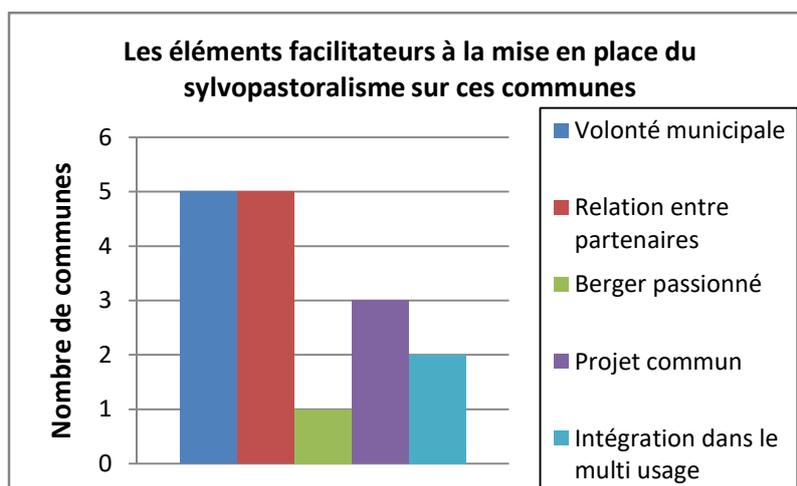


Figure 14 : Représentation des éléments facilitateurs selon les communes

Au cours de mes enquêtes, j'ai demandé quels étaient les éléments pouvant faciliter la mise en place de ce type de projet. Une diversité de réponse m'a été apportée et justifiée. Tout d'abord, par la figure 14, on observe qu'une volonté municipale commune est un élément essentiel. Par exemple, la réticence du maire à la mise en place d'un projet de pâturage peu

représenter un frein, et peu même aller jusqu'à l'arrêt du projet. Le maire ayant le dernier mot, celui-ci est alors décideur des projets de la commune.

Ensuite, on remarque que l'aspect social est un élément clé. La bonne entente entre l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet et le partage de convictions communes sont également des facteurs favorisant et importants dans le développement de ce projet. La présence d'un berger passionné est aussi un point fort de ce projet. La mise en place de réunions régulières entre les communes, le CRA, et l'ONF (qui assure la gestion forestière des communes interrogées) assure le suivi du projet et la relation entre les partenaires. Lors de mon enquête auprès de la commune de Lacanau, l'enquêtée m'a souligné que le partenariat avec le CRA et le SIAEBVELG se passe très bien. Chacun à son rôle et dispose de compétences et connaissances spécifiques. Par exemple les techniciens du SIAEBVELG apportent des connaissances techniques pour définir la faisabilité du projet, et les élus prennent la décision finale.

« La coordination est primordiale. C'est vrai que c'est très plaisant de travailler comme ça »

L'intégration de cette activité au sein d'une commune peut être source de conflits liés au multi usage du territoire. Mais lors des entretiens, certaines communes m'ont confié avoir fait un travail de communication et de sensibilisation sur le pâturage en forêt en amont de l'arrivée du troupeau, ce qui a permis d'intégrer sans problème cette nouvelle activité sur leur territoire.

Enfin, les deux projets de pâturage en forêt menés par le CRA regroupent plusieurs communes entre elles. Ce projet groupé leur permet de mettre en commun leurs forces pour assurer le développement de celui-ci et sa pérennité dans le temps. Ce projet commun, mis en place par une démarche concertée, a pu dépasser la collectivité et donc avoir un impact plus important à l'échelle de la commune.

« Il y a une bonne coopération et entente entre nous, et une bonne connaissance du territoire, ce qui est important »

➤ Les éléments contraignants

Après avoir décliné les éléments facilitateurs, j'ai demandé aux enquêtés de me lister les facteurs qui ont représenté un obstacle à la mise en place du sylvopastoralisme sur leur commune.

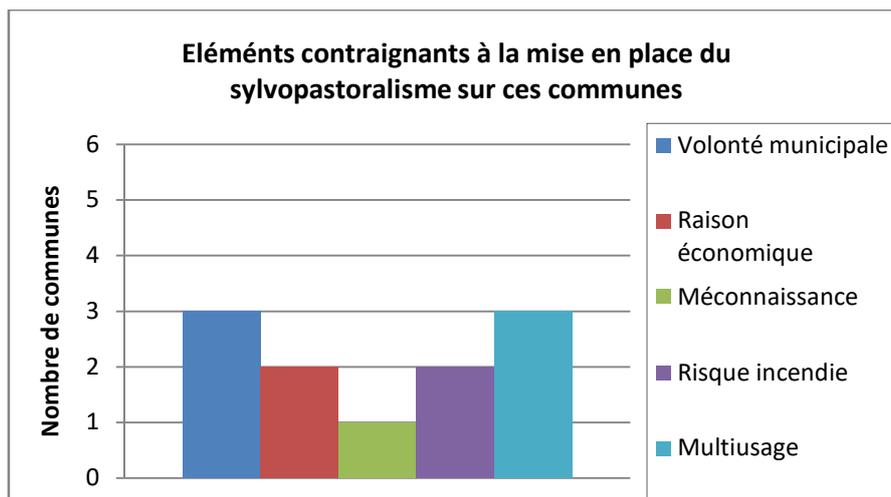


Figure 15 : Eléments contraignants selon les communes interrogées

Par la figure 15, on remarque que dans un premier temps, la volonté municipale a été citée par 3 communes. En effet, comme dit précédemment pour les éléments facilitateurs, c'est le maire qui prend la décision finale. S'il y a des avis divergents entre les membres de la municipalité, cela freine le développement du projet sur le territoire. S'ajoute à cela l'éventuelle méconnaissance de cette pratique par certains élus, qui peut alors représenter un autre frein.

L'aspect économique peut représenter une contrainte en fonction des projets de pâturage des communes. Pour la commune d'Avensan qui accueille un troupeau de vaches Marines dans ses parcelles forestières, elle estime que le troupeau ovins-caprins assure l'entretien des parcelles forestières à l'inverse des bovins. Avensan estime alors devoir réaliser la gestion forestière, ce qui représente un coût financier.

Ensuite, c'est le thème du multiusage qui a été abordé par trois communes. Cette thématique a été source d'appréhension au départ pour une commune. En effet, la phase d'expérimentation du pâturage dans le massif des Matruques qu'ont connue les communes concernées les ont plongées dans des imprévus et doutes. Le massif des Matruques, forêt publique, accueille différents usagers tels que les chasseurs, les cyclistes ou encore les promeneurs. La mise en place d'une nouvelle activité au sein de ce massif pouvait s'avérer source de conflits entre les différents usagers. Le territoire du Médoc est composé par un paysage « ouvert », où les piétons circulent librement, n'étant pas freinés par la présence de clôtures. L'intérêt de mettre en place un pâturage itinérant permet alors de limiter cette problématique. En effet, la mise en place du pâturage avec le système de parcs mobiles, mène alors à « fermer » les zones pâturées aux autres usagers, et principalement au monde cynégétique. Le travail important en amont de la commune, en termes d'information et de sensibilisation auprès des usagers du massif des Matruques a permis à cette nouvelle activité de s'intégrer sans problème. La présentation du projet, des acteurs impliqués et des objectifs recherchés ont permis de faire accepter cette pratique.

« La forêt est ouverte à tous mais pas à tout »

Cette citation extraite d'un entretien, résume la problématique à laquelle peuvent faire face les communes. Les forêts, sont des espaces qui réunissent une diversité d'activités : économiques et récréatives. Les communes propriétaires de surfaces forestières, s'assurent de l'accès à la forêt à une diversité d'usagers. Cependant, cet espace vulnérable notamment au risque incendie, est parfois négligé et alors source de conflits. La commune réalise un travail de sensibilisation pour assurer la cohésion avec l'ensemble des usagers dans ces espaces.

Enfin, étant donné que ces communes forestières sont plongées dans le risque incendie, certaines sont alors réticentes à développer ce type de projet, justifiant que la présence humaine et du troupeau pourrait être une nouvelle source de départ de feu (avec les filets électriques par exemple). Aussi, la vigilance rouge liée au risque incendie, peut représenter un frein au pâturage en forêt, en effet l'organisation de cette activité dépend alors de la réglementation DFCI. Par exemple, il y a des contraintes horaires d'accès aux pistes forestières. Aussi, le Conservatoire est tenu de prévenir les pompiers et communes de l'emplacement du troupeau et du campement du berger pour agir en cas d'incendie.

Pastoralisme et sylviculture :

➤ Une activité complémentaire

Le pastoralisme et la sylviculture, sont pour l'ensemble des personnes interrogées, deux pratiques complémentaires. Cela est évident et cohérent étant donné que ces communes sont impliquées dans des projets sylvopastoraux. Cette pratique nécessite toutefois un équilibre entre ces deux activités pour ne pas nuire à l'une d'entre elle. En amont, une concertation est nécessaire entre les acteurs impliqués afin de connaître les attentes et objectifs de chacun. Par exemple, la mise en place d'un troupeau ne se fera pas dans une parcelle composée de semi de jeunes pins, au risque de nuire à la production forestière. Cette pratique permet de rendre « utile » la parcelle forestière en attendant la prochaine intervention sylvicole. En effet, ces espaces dédiés à la production de bois ne servent à aucunes autres activités le reste du temps. Ainsi, la mise en place d'une double activité permet de valoriser ces espaces par la production de bois et d'assurer la gestion du sous-bois par le troupeau. Le troupeau doit alors être itinérant avec un système de rotation de parcs.

« Pendant que le sous-bois est valorisé par le pâturage, les pins poussent »

Ainsi, la sylviculture et le pastoralisme ne sont pas en concurrence. Cependant, en fonction des objectifs sylvicoles, les interventions mécanisées pour l'exploitation du bois peuvent représenter un frein au pâturage dans ces parcelles. Le pin maritime peu être exploité en coupe rase à partir de vingt ans, les gestionnaires le valorise en bois d'œuvre généralement au bout de quarante ans. Les éclaircies quant à elles peuvent avoir lieu au bout d'une dizaine d'années.

➤ Le risque incendie

En traversant le territoire du Médoc, on aperçoit des tours de guet d'une hauteur de quarante deux mètres qui dominent la forêt. Ces aménagements témoignent du risque incendie

sur le territoire. Toutes les communes que j'ai rencontrées dans le cadre de mon étude ont déjà été impactées par des incendies. Par exemple, en 2021, la commune d'Avensan a eu trois cents vingt hectares de brûlés. Cet enjeu commun à ces acteurs représente une problématique majeure dans la vie de la municipalité.

«Le feu suit l'Homme »

« On est obligé d'y penser de façon récurrente »

Les communes assurent un travail de pédagogie auprès des habitants par de la sensibilisation et de l'information sur le risque incendie de leur commune et du comportement à adopter. Ce travail d'information est nécessaire chaque année, en effet, le Médoc est un territoire touristique et accueille chaque année de nouveaux vacanciers, pouvant ignorer le risque incendie. Aussi, les communes doivent entretenir leurs parcelles forestières, le manque d'entretien peut avoir des conséquences terribles, comme nous l'ont prouvé les incendies du mois de juillet à la Teste-de-Buch. Les communes travaillent avec la DFCI, elle apporte des conseils techniques au maire dans le cadre de la prévention de ce risque.

Un enquêté m'a confié regretter le paysage du passé composé de landes humides. Ces habitats, gorgés d'eau permettaient de réduire le risque incendie. Désormais, la monoculture de pin maritime dessine le paysage de ce territoire.

« La nature même du massif forestier favorise le risque sur ce massif »

Naturellement, au cours de l'entretien un lien a été réalisé entre risque incendie et effet du pâturage sur cette thématique. Pour l'ensemble des enquêtés, le pâturage permet de limiter le risque incendie. Exception pour la commune d'Avensan, où le troupeau mixte ovins-caprins ne reste pas assez de temps pour être un moyen de prévention de ce risque. Pour les autres communes, la présence du troupeau permet de réduire et gérer la densité de la végétation du sous-bois pouvant être combustible et inflammable. Les parcelles forestières sont donc entretenues et « propres » comme le qualifie les enquêtés. Le pâturage facilite aussi l'accès des pompiers dans les forêts. Certaines communes souhaitent développer le sylvopastoralisme sur leurs parcelles forestières qui ne sont pas encore concernées par cette pratique.

Résultats de l'enquête liée au domaine privé

Comme dit précédemment, j'ai également rencontré deux techniciens de la chambre d'agriculture qui travaillent avec des propriétaires privés et enquêté une propriétaire forestière privée. La propriétaire de 900 hectares de forêt n'est pas impliquée dans un projet de pâturage en forêt. Le manque de connaissances sur ces projets est l'un des principaux freins à son implication. Cependant, l'enquêtée n'a pas d'a priori à cette pratique, et m'a confié avoir des attentes de débroussaillage « naturel » par le troupeau.

Les résultats obtenus sont intéressants, en effet, par ces échanges, j'ai constaté que la méconnaissance du pâturage en forêt était le principal frein au développement de cette activité avec les acteurs privés. Mais que ces acteurs semblent motivés et curieux à la découvrir. Bien qu'il faudrait approfondir cette étude auprès des acteurs privés, ces entretiens ne rentrent pas dans le cadre de ma commande, qui est centrée sur le sylvopastoralisme dans les forêts publiques. Ces entretiens ont été réalisés avant que mon objectif d'étude ne soit redéfini. De ce fait, je ne vais pas approfondir ces résultats car ceux-ci ne me permettent pas de répondre à ma problématique.

Cependant, les éléments recueillis par ces entretiens, le retour d'informations des communes et des techniciens sur le sylvopastoralisme dans le domaine privé poussent à réflexion. Il est utile de croiser ces différentes données qui permettent d'avoir une première approche sur le sylvopastoralisme dans le domaine privé. Les techniciens rencontrés accompagnent les propriétaires privés dans leur projet forestier. Ils assurent également un apport de conseils techniques. De ce fait, un lien pourrait être réalisé, où les techniciens pourraient présenter le pâturage en forêt comme un mode de gestion du sous-bois. Cela permettrait alors de développer le sylvopastoralisme dans le domaine privé.

Ces résultats apportent une piste de réflexion, qui mérite de faire l'objet d'une étude et d'expérimentations. Par exemple, dans ces parcelles forestières privées, il serait intéressant de mettre à disposition un troupeau à l'année, et itinérant entre différents propriétaires comme c'est le cas dans les vignes. Cette idée peut naturellement, pousser le CRA à développer ses actions liées au sylvopastoralisme.

Réflexion d'un projet d'informations à la pratique du pâturage en forêt

Au cours des entretiens, j'ai compris que la plupart des enquêtés ont la volonté de développer la pratique du pâturage en forêt sur leur commune. Par exemple, la commune de Salaunes est propriétaire de 450 hectares. Ces parcelles forestières situées en périphérie de la commune sont exploitées pour la production de bois. Le maire de Salaunes serait favorable à mettre en place un projet de pâturage toute l'année permettant de valoriser ces parcelles forestières. Après que les communes m'aient fait part de leur réflexion pour mettre en œuvre de nouveaux projets de pâturage, je leur ai demandé si elles étaient intéressées par un éventuel projet d'informations sur le sylvopastoralisme. Tous les enquêtés ont répondu positivement et sont curieux de cette idée.

« Sensibiliser pour former les adultes de demain »

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Médoc (PNR) est un partenaire important pour le territoire et a déjà travaillé avec le CRA dans le cadre de programme de formation. Ensemble, ils ont déjà réalisé une formation sur le thème du pâturage dans les vignes, dans les forêts et dans les espaces verts. Fort de son succès, le Conservatoire souhaite disposer d'un support sur la thématique du pâturage en forêt dans le cadre d'un éventuel futur programme de formation destiné aux acteurs privés et publics. En interrogeant les enquêtés, j'ai pu

décliner des éléments qu'ils souhaitent aborder. Grâce à cela, le CRA va pouvoir préparer en amont un contenu permettant de répondre aux premières questions des enquêtés.

Plusieurs niveaux d'informations existent : un volet sensibilisation, c'est-à-dire un partage d'informations. Et un volet formation avec les points techniques du projet abordés ou une journée sur le terrain. À travers cette idée d'information, les objectifs sont de continuer d'accompagner les acteurs du domaine public dans leurs projets, et d'informer les acteurs privés de cette pratique, et ainsi favoriser son développement dans les parcelles forestières privées. Pour ce faire, différentes idées ont été déclinées.

Tout d'abord, réunir des acteurs intéressés par cette pratique, et qu'ils soient impliqués ou non permettrait d'enrichir la discussion par le partage de leur opinion sur cette pratique, et leurs éventuels retours d'expériences. Ce temps d'informations permettrait à l'ensemble des acteurs d'avoir une base de connaissances commune sur la pratique. Aussi, ce travail va permettre d'aider les communes qui sont plongées dans la réflexion de leur futur projet de pâturage. Les élus pourront restituer le contenu acquis à leurs collègues.

Différentes idées de contenus d'échanges ont été proposées : présenter la pratique du sylvopastoralisme en général, les effets du troupeau sur la végétation du sous-bois, le lien possible avec le risque incendie et les points administratifs de cette pratique. Ce travail pourrait se réaliser dans un premier temps par un système de discussion, permettant de mettre en commun les connaissances de chacun, puis de répondre à différentes questions telles que « Ça signifie quoi d'avoir un troupeau ? » ; « Comment se réalise la gestion d'un troupeau ? » ; « Quelles sont les contraintes possibles ? » ; « Quelles sont les grandes étapes d'un projet sylvopastoral ? » en abordant les objectifs recherchés : écologique, patrimonial et social. Au cours de la discussion, des points prioritaires pourront être définis.

Conclusion

Le Médoc est un territoire dynamique par les acteurs qui sont impliqués et qui recherchent des solutions alternatives et écologiques pour répondre à leurs besoins tels que l'entretien des sous-bois et la prévention du risque incendie. Le pâturage semble être une solution, parmi d'autres. En effet, cette pratique répond aux différents enjeux des communes : écologiques, techniques, sociaux... Les acteurs du sylvopastoralisme interviennent aussi dans le risque incendie et réalisent différentes opérations de sensibilisation, informant de cette problématique et de la présence de pâturage en forêt. Cette méthode permet de faire connaître la pratique du pâturage en forêt et les objectifs qui y sont rattachés.

Les deux études de cas présentées nous montrent un système spécifique lié au Conservatoire des Races d'Aquitaine et au territoire du Médoc. S'inspirer de ces projets pour développer des actions de pâturage est une idée à étudier. Le sylvopastoralisme est une pratique récente et encore en cours de développement dans les forêts publiques mais peu présente dans le domaine privé par manque de connaissances et d'informations sur cette pratique. Les acteurs publics et privés, propriétaires de parcelles forestières dans le Médoc semblent motivés au développement de la pratique du pâturage en forêt. L'analyse des retours d'expériences et des ressentis des enquêtés montrent qu'ils sont satisfaits du pâturage du troupeau dans leurs parcelles forestières. Cela va naturellement favoriser la pérennité des projets actuels et pousser à l'émergence de nouveaux. Les résultats obtenus vont permettre d'orienter les prochaines actions du Conservatoire, avec notamment un travail d'information à réaliser auprès des propriétaires forestiers. Ainsi, pour développer la pratique du sylvopastoralisme en Médoc, il sera nécessaire de concevoir un programme d'informations. Ce travail d'information va permettre de poursuivre l'accompagnement auprès des acteurs publics dans leurs projets actuels et futurs, et de favoriser le développement du pâturage dans les parcelles forestières privées.

Chaque projet de pâturage en forêt doit être adapté en fonction des acteurs impliqués, du territoire pâturé et des objectifs recherchés. De ce fait, les projets sylvopastoraux dans les parcelles forestières privées et publiques demandent une organisation spécifique et connaissent alors des différences. À la suite de cette étude, il serait intéressant d'en réaliser une autre pour analyser les solutions nécessaires pour adapter le pâturage en forêt aux contraintes des parcelles forestières privées.

Acquis de stage

Par ce stage, j'ai été plongé dans un rôle qui m'était inconnu : être bergère. Cette expérience a été très enrichissante sur différents points. Tout d'abord, j'ai découvert le Médoc et ses problématiques à travers mes missions quotidiennes d'aide bergère. Je n'avais jamais eu l'occasion de m'occuper d'un troupeau mixte d'ovins-caprins, et cette expérience m'a permis d'acquérir des compétences techniques avec notamment la surveillance, la traite, le déplacement du troupeau et le montage/démontage des parcs.

J'ai renforcé ma confiance, par la rencontre d'une diversité d'acteurs lors de cette étude, et développer ma capacité d'analyse par l'étude des résultats obtenus par les entretiens. S'ajoute à cela mon autonomie et ma prise d'initiative qui ont été consolidées par les différents imprévus rencontrés lors de ma période de stage.

Mon sujet d'étude m'a passionné et m'a permis de découvrir le sylvopastoralisme. Désormais, j'accorde de l'importance à la gestion des milieux semi-naturels par le pâturage des animaux. Je souhaiterais de nouveau m'impliquer dans cette problématique au travers l'étude de projets de pâturage par des troupeaux bovins dans des zones humides, et principalement des marais. Mon expérience au sein du Conservatoire des Races d'Aquitaine m'a confirmé mon envie d'étudier la thématique « biodiversité et agriculture », et notamment les impacts du pastoralisme sur la biodiversité.

Bibliographie

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE LANGUEDOC-ROUSSILLON.
Le sylvopastoralisme Concilier gestion forestière et conduite pastorale en forêt privé

CONSERVATOIRE DES RACES D'AQUITAINE. Écopastoralisme et races locales menacées Atlas des sites en Aquitaine, 2017

DE LIGNEROLLES Jeanne. *État des lieux du projet écopastoralisme en Gironde*, 2014

DOUCET Simon. *Adaptation du sylvopastoralisme hivernal dans le massif des Matruques face aux conditions climatique*, 10 septembre 2021

DUPEUX Nicolas. *Impact du sylvopastoralisme sur les espèces dominantes et la composition fonctionnelle de la végétation du sous bois landais*, 2014

FONTAINE Elodie. *Étude de faisabilité et d'impact du pâturage en sous bois forestier landais*, 2011

LOYER-HASCOET F. *Mise au point d'un protocole permettant de quantifier l'impact de l'éco-pastoralisme sur les milieux de type lagune en Nouvelle-Aquitaine*, 2017, page 19

LUMARET J-P. Association Française de Pastoralisme, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive. *Pastoralismes et entomofaune*, 2010

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, DFCI AQUITAINE, PREFECTURE ZONE DE DEFENSE SUD-OUEST, GIP. *Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine*, 2008

OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE LANDES NORD AQUITAINE *Réserve Naturelle Dunes et Marais d'Hourtin, rapport d'activité*, 2017, page 13

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE PREFECTURE DE LA GIRONDE, *Règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies, Mesure de prévention de protection et de sauvegarde*, Arrêté préfectoral, 11 juillet 2005

SACCO Coline. *Écopastoralisme en Gironde : transition d'un projet écopastoral expérimental à un projet territorial durable*, 2019

SIMON Adrien. *Méthodes de recherche des coléoptères coprophages : retour d'expérience invertébrés Armoricains*, 2010, page 34-44

SOCIETE LINNEENNE DE BORDEAUX. *Premières données sur les Coléoptères Scarabaeoidea coprophages de la RNN des dunes et marais d'Hourtin (Gironde)*, 2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC, *Guide pratique l'écopastoralisme dans le Médoc*, 2021

TAILEUX Catherine, juin 2004, « Haute-Corse Pastoralisme et incendie », *Info DFCI*, bulletin du centre de documentation « forêt méditerranéenne et incendie », n° 52

Références internet :

Chambre d'Agriculture, <https://chambres-agriculture.fr/>, consulté le 26/05/2022

Conservatoire des Races d'Aquitaine, <http://www.racesaquitaine.fr/>, consulté le 28/04/2022

Défense des Forêts Contre les Incendies d'Aquitaine, <https://www.dfci-aquitaine.fr/>, consulté le 09/05/2022

Géoportail, <https://www.geoportail.gouv.fr/>, consulté le 28/04/2022

Histoire sociale des Landes aux XIXe et XXe siècles, <https://www.histoiresocialesdeslandes.fr/>, consulté le 03/06/2022

INPN-Inventaire national du patrimoine naturel, <https://inpn.mnhn.fr/>, consulté le 29/07/2022

Insee, <https://www.insee.fr/fr>, consulté le 01/07/2022

GIP ATGeRi, <https://gipatgeri.fr/>, consulté le 24/06/2022

Lacs Médocains-SIAEBVELG, <https://www.lacsmedocains.fr/>, consulté le 21/07/2022

L'AFP – Site de l'Association Française de Pastoralisme, <http://www.pastoralisme.net/>, consulté le 02/06/2022

Les services de l'État en Gironde, <https://www.gironde.gouv.fr/>, consulté le 18/07/2022

Office National des Forêts, <https://www.onf.fr/>, consulté le 11/05/2022

OpenEdition Journals, <https://journals.openedition.org/>, consulté le 18/07/2022

Wikipédia, <https://fr.wikipedia.org/>, consulté le 02/05/2022

Table des figures

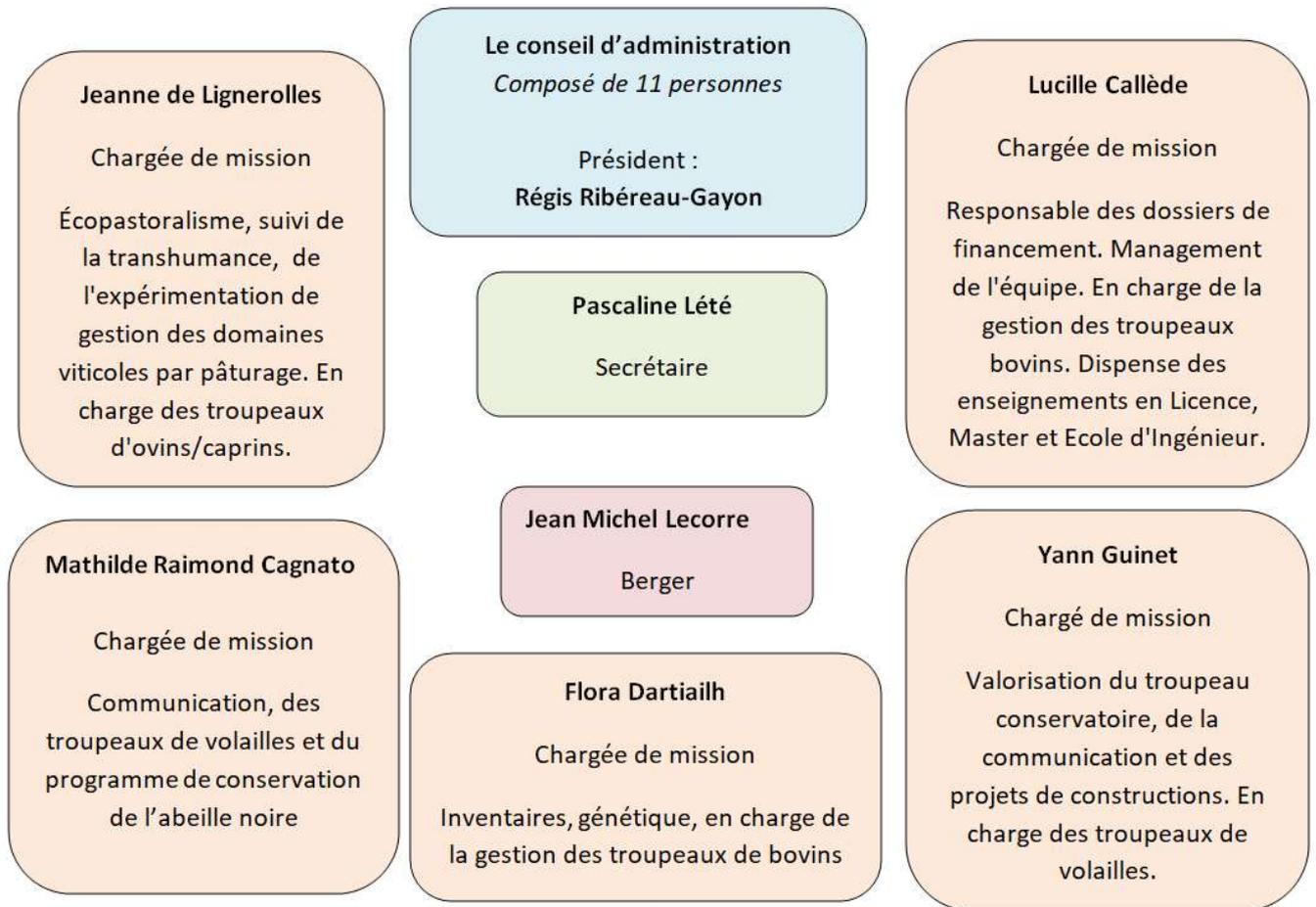
Figure 1 : Organisation de la Gironde en différents "pays" (Source : wikipédia).....	2
Figure 3 : Echassier landais dans les landes à Audenge (Source : journals.openedition.org) ...	3
Figure 2 : Représentation du Médoc (Source : Conservatoire des Landes de Gascogne)	3
Figure 4 : Représentation des forêts et boisement en Nouvelle-Aquitaine (Source : Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine).....	5
Figure 5 : Nombre moyens de feux aux 1 000 hectares boisés (Ministère de l’agriculture et de la pêche, DFCI Aquitaine, Préfecture zone de défense Sud-Ouest, GIP, PPFCI d’Aquitaine, 2008).....	7
Figure 6 : Combustibilité des formations végétales d’Aquitaine (Ministère de l’agriculture et de la pêche, DFCI Aquitaine, Préfecture zone de défense Sud-Ouest, GIP, PPFCI, 2008).....	9
Figure 7 : Chèvre des Pyrénées	14
Figure 8 : Mouton de race Landaise (Source : Lou-Anne DUPONT)	14
Figure 9 : Pâturage dans le massif des Matruques (Source : Lou-Anne DUPONT).....	16
Figure 10 : Chargement du troupeau (Source : Lou-Anne DUPONT)	18
Figure 11 : Déplacement à pied (Source : Lou-Anne DUPONT).....	18
Figure 12: Tracé du parcours de l’itinérance pour 2022	19
Figure 13 : Représentation des motivations des communes interrogées à la mise en place du sylvopastoralisme	25
Figure 14 : Représentation des éléments facilitateurs selon les communes.....	26
Figure 15 : Eléments contraignants selon les communes interrogées	28

Annexes

Liste des annexes :

Annexe 1 : Organigramme du Conservatoire des Races d'Aquitaine	1
Annexe 2: Les races d'Aquitaine.....	2
Annexe 3 : Présentation du monton Landais.....	3
Annexe 4 : Présentation de la chèvre des Pyrénées	4
Annexe 5 : Cartographie de l'organisation du parcours de pâturage dans le massif des Matruques.....	5
Annexe 6 : Guide d'entretien.....	6
Annexe 7 : Compte rendu d'entretien vierge.....	7
Annexe 8 : Le protocole de suivi des coléoptères coprophages.....	8

Annexe 1 : Organigramme du Conservatoire des Races d'Aquitaine



(Source : Lou-Anne DUPONT)

Annexe 2: Les races d'Aquitaine



Vache Béarnaise



Vache Bordelaise



Vache Marine



Vache Bazadaise



Vache Betizu



Poney Landais



Pottok



Âne des Pyrénées



Mouton Landais



Mouton Sasi Ardia



Chèvre des Pyrénées



Porc Gascon



Porc Basque



Poule Gasconne



Poule Landaise



Dindon Gascon



Lapin Chèvre



AbeilNoire du Pays
Basque



AbeilNoire des
Landes de Gascogne



Canard Criard-
Kriaxera

(Source : <http://www.racesaquitaine.fr>)

Annexe 3 : Présentation du monton Landais

Présentation

Historique

Le mouton Landais est l'une des plus anciennes variétés de France. L'effectif dépassait 250 000 têtes au XIXe siècle sur un territoire compris entre Bordeaux et les Pyrénées. Image légendaire de la lande aux côtés des bergers sur échasses, le mouton Landais a été durant des siècles, une ressource économique vitale pour les Landes de Gascogne, par sa production de laine, de viande et surtout de fumier indispensable aux cultures sur les sols pauvres et sablonneux. Malgré leur nombre considérable, les moutons Landais ont régressé avec l'enrésinement des landes puis quasiment disparu vers 1965.

Morphologie

Les moutons Landais sont de petite taille. Les membres sont fins et élancés, caractéristiques des animaux bons marcheurs. Leur laine est épaisse, dense, riche en feutre et de couleurs très variées avec toutes les nuances de blanc, gris, noir et brun. Les têtes et pattes sont également colorées et tachetées.



Population

La race avait presque disparu et son sauvetage a été réalisé à partir de 1975 grâce à trois souches conservées par des éleveurs et le Parc Naturel des Landes de Gascogne. L'effectif a augmenté et les éleveurs, au nombre de 20, dans les Landes, la Gironde et le Lot-et-Garonne valorisent leur production en circuit court par la vente d'agneaux de boucherie de grande qualité. Des expériences de pâturage en forêt conduites par le Conservatoire évaluent les possibilités de relancer des pratiques sylvo-pastorales dans les landes et les sous-bois de pins. L'effectif de la race est de 3000 moutons.

(Source : <http://www.racesaquitaine.fr>)

Annexe 4 : Présentation de la chèvre des Pyrénées

Présentation

Historique

La chèvre des Pyrénées est une race du massif pyrénéen qui se répartissait autrefois sur une vaste zone de montagne, des Pyrénées-Atlantiques jusqu'à l'Ariège. Les chèvres étaient particulièrement nombreuses au Pays Basque et en Béarn ainsi que dans toutes les Landes de Gascogne. Les troupeaux transhumaient avec les moutons pyrénéens à travers les Landes jusqu'en Gironde et Dordogne. Jusque dans les années 1940, des chevrillers béarnais et leurs troupeaux se rendaient à pied à Paris pour vendre le lait de chèvres dans les rues de la capitale.



Morphologie

Les chèvres des Pyrénées sont de grande taille, robustes, adaptées à la vie en montagne, au climat humide et rigoureux car élevées la majeure partie du temps en extérieur. La race est peu standardisée et les robes sont multicolores, souvent à dominante foncée avec de longs poils. Mâles et femelles sont habituellement cornus avec des oreilles longues et pendantes.

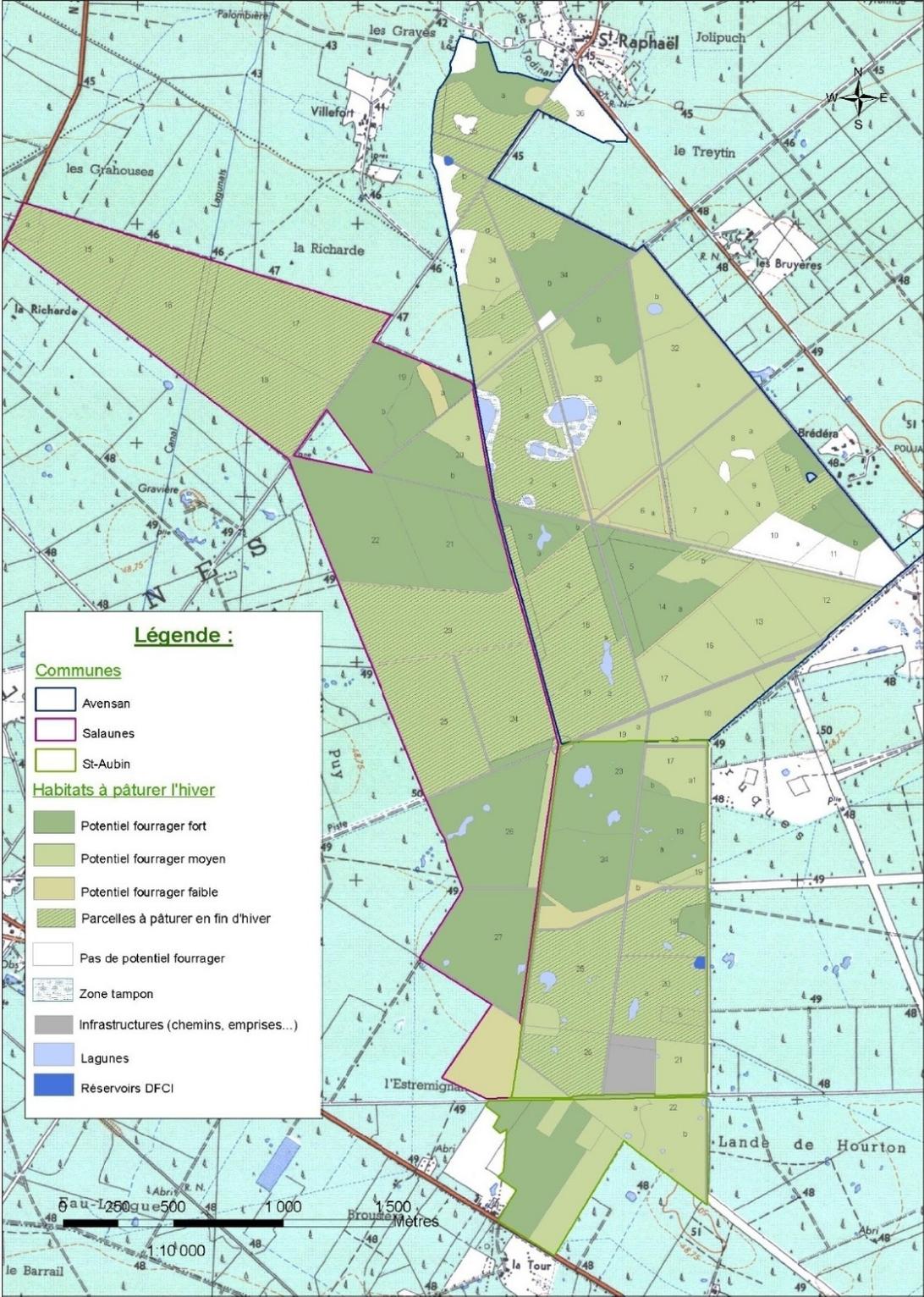
Population

Autrefois les départements pyrénéens et les Landes comptaient plusieurs dizaines de milliers de chèvres. L'élevage traditionnel a fortement régressé mais perdure dans certaines zones (au Pays Basque notamment) où les troupeaux ne sont rentrés qu'à la période de mise bas jusqu'à la vente des chevreaux.

Après avoir failli disparaître, la race est aujourd'hui sur la voie du développement, avec la création de nouveaux troupeaux, tant pour la transformation fromagère que pour l'élevage de chevreaux de boucherie. L'effectif de la race qui n'était plus que de quelques centaines d'animaux il y a 25 ans atteint en 2012 près de 3770 chèvres, essentiellement en Aquitaine et Midi Pyrénées. Le principal atout de la race tient dans sa rusticité qui lui permet de valoriser les espaces montagnards ou embroussaillés."

(Source : <http://www.racesaquitaine.fr>)

Annexe 5 : Cartographie de l'organisation du parcours de pâturage dans le massif des Matruques



(Source : Elodie Fontaine, 2011)

Annexe 6 : Guide d'entretien

-Rappeler le contexte de l'étude et son objectif

-Objectifs : Connaître le ressenti des acteurs par leur retour d'expérience, faire une « évaluation » de ce projet

-Dire la durée de l'entretien : environ 1H00

-Demander d'enregistrer

➔ Pouvez-vous vous présenter de manière synthétique ? (Principales missions...)

Le pâturage en forêt

➔ Pouvez-vous me parler de votre « approche » sur la pratique du pâturage en forêt ?

○ Implication dans un projet de pâturage en forêt :

Si « oui » : -Volontariat ou sollicité

-Présentation du projet (Acteurs impliqués, cheptel, objectif(s), durée...)

-De quelle(s) manières êtes-vous impliqué dans ce projet ?

-Gestion forestière du site pâturé (acteur(s), gestion spécifique ?...)

Si « non » : -Raison(s) particulière(s) ?

-Sous qu'elle forme souhaiteriez-vous essayer cette pratique ?

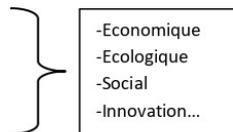
-Connaissance de projets avec cette pratique ? Présentation de ces projets

○ Vos attentes du pâturage en forêt

○ Vos motivations

○ Eléments « facilitateurs »

○ Eléments « contraignants/freins » au pâturage en forêt



○ Le pastoralisme et la sylviculture peuvent-ils être complémentaires ?

○ Pâturage en forêt -> concurrence à l'exploitation forestière ?

○ Pâturage en forêt et code forestier

Le risque incendie

➔ Pouvez-vous me parler du risque incendie ?

○ Le risque incendie sur votre territoire (Déjà été impacté par les incendies ?)

○ Le pâturage peut-il intervenir sur le risque incendie ?

○ Suite aux événements actuels : il y aurait-il une réflexion sur l'intégration du pâturage en forêt comme moyen complémentaire de gestion ?

Formation au sylvopastoralisme

Selon la personne enquêtée en fonction de son « approche » du sylvopastoralisme (connaissances du sujet, volonté de s'impliquer...):

➔ Seriez-vous intéressé par une éventuelle formation sur le sylvopastoralisme ?

○ Oui : Quels points à aborder en priorité ?

○ Conduite du troupeau ?

○ Logistique sur les parcs mobiles ?

○ Zoologie des animaux ?

○ Autre...

○ Ne sais pas

○ Non :

○ Pourquoi ?

Annexe 7 : Compte rendu d'entretien vierge

Présentation de l'enquêté

Statut/rôle :

Date de l'entretien :

Contexte d'entretien :

Coordonnée :

La pratique du pâturage en forêt

Question posée	Réponse	Ressenti de l'enquêté	Citation(s)
Impliqué(e) dans un projet de pâturage en forêt ? Le présenter			
Qui réalise la gestion forestière de ses parcelles ?			
Attentes de cette pratique			
Motivations			
Éléments facilitateurs			
Éléments contraignants			

Pastoralisme et sylviculture

Question posée	Réponse	Ressenti de l'enquêté	Citation(s)
Pastoralisme et sylviculture : activité complémentaire ?			
Pâturage en forêt : une concurrence à l'exploitation forestière ? et inversement ?			
Pâturage en forêt et code forestier			

Le risque incendie

Question posée	Réponse	Ressenti de l'enquêté	Citation(s)
Le risque incendie sur votre territoire			
Le pâturage peut-il intervenir sur le risque incendie ?			
Suite aux événements actuels : réflexion sur l'intégration du pâturage en forêt comme moyen complémentaire de gestion ?			

Formation au sylvopastoralisme

Question posée	Réponse	Ressenti de l'enquêté	Citation(s)
Intéressée par une formation sur cette pratique ?			
Des points prioritaires à aborder ?			

(Source : Lou-Anne DUPONT)

Annexe 8 : Le protocole de suivi des coléoptères coprophages

➤ Objectif :

Le pâturage par le troupeau ovins-caprins influence t-il les populations des coléoptères coprophages ?

➤ Contexte :

Lors de mon stage, j'ai eu comme mission secondaire de réaliser le suivi des coléoptères coprophages. Les insectes coprophages sont des bio-indicateurs liés au pâturage. Ils contribuent au recyclage des matières fécales. Ils ont alors un rôle prépondérant dans les écosystèmes pâturés. Cependant, ils sont menacés par les traitements antiparasitaires des animaux d'élevage et de la diminution de ceux-ci. La mise en place du protocole lors de l'itinérance permet d'étudier les populations des coprophages avant et après le passage des animaux.

Le suivi des insectes coprophages que j'ai réalisé s'inscrit dans une continuité des inventaires des années précédentes :

2017 : Première année du protocole réalisé par Sébastien Labatut (Spécialiste entomologiste pour la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest SEPANSO)

2019 : Seconde année du protocole réalisé par Coline Sacco, stagiaire au CRA

2021 : Troisième année réalisé par Simon Doucet, stagiaire au CRA

➤ Le protocole : Le piège attractif

Pose d'un piège avant l'arrivée du troupeau (T₀) et après son passage (T₁)

Matériel pour le piège :

- Récipient de 20 cm de diamètre
- Carré de grillage 20X20
- Carré en lino 20X20 percé en son centre d'un cercle de 20 cm de diamètre
- Eau
- Liquide vaisselle
- Appât : crottin frais

Matériel pour la récolte :

- Tube à essai
- Alcool 70 degré de laboratoire
- Pince

Présentation du protocole :

Une fois un emplacement choisi dans la parcelle, on pose le récipient dans un trou creusé en amont, il faut faire en sorte que le bord soit aligné au niveau du sol. On verse dans le récipient un peu d'eau mélangée au liquide vaisselle, ce qui permet d'empêcher les insectes de ressortir. Le carré de lino est déposé sur le récipient, suivi du carré de grillage sur lequel est déposé l'appât. Les pièges sont posés la veille ou quelques jours avant l'arrivée des animaux pendant 24 heures et pendant 24h également le jour même de leur départ.



Piège attractif (Source : Simon ADRIEN, 2010)

➤ Résultats :

Les résultats de 2022 seront analysés prochainement, un tableau avec le nom des espèces, et le nombre d'individus par récolte sera réalisé.

➤ Remarques :

-Le temps de pose du piège n'a pas toujours été respecté (Avec un battement variable de deux heures) et une parcelle n'a pas été inventoriée, pour des raisons d'organisations.

-Point faible du protocole (pour le T1) : Il est difficile d'analyser le résultat de la récolte car après le passage du troupeau, on retrouve des déjections sur l'ensemble du parc, ce qui rend le piège moins attractif.

-Etant donné que chaque année le troupeau ne va pas sur les mêmes parcelles, il est donc difficile de comparer les résultats des différentes années entre eux, ce qui demande alors de poursuivre le protocole sur plusieurs années encore.

Résumé

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la licence professionnelle « Développement de projets de territoire » parcours montagne et pastoralisme, rattachée à l'université de Toulouse Jean Jaurès.

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine, association Loi 1901 a comme premier objectif de conserver et sauvegarder les races locales menacées. L'association est impliquée dans de nombreux projets d'écopastoralisme au sein de la région Aquitaine. Les troupeaux assurent la gestion d'espaces naturels. Ce mode de gestion innovant est en cours de développement dans différents types de milieux, et notamment dans les forêts. Le territoire du Médoc a une dominance forestière importante avec des forêts de production de pin maritime qui composent l'essentiel de ce paysage.

Le sylvopastoralisme est une pratique récente qui se développe progressivement dans les forêts publiques mais est encore peu présente dans le domaine privé. Le sylvopastoralisme s'est développé dans des communes forestières du Médoc, par le projet d'itinérance mené par le Conservatoire des Races d'Aquitaine. Le troupeau, en pâture dans différentes communes forestières, répond à leurs objectifs : entretenir les sous-bois et prévenir le risque incendie. Suite à ce projet de pâturage en forêt, l'association souhaitait connaître le ressenti des acteurs engagés dans ce projet par leurs retours d'expériences. Cette étude va permettre de pouvoir étudier les perspectives d'évolution de cette pratique en Médoc pour la pérenniser dans le temps. La réflexion d'un éventuel programme d'informations reste à étudier. Ce travail permettrait au CRA de continuer à accompagner les acteurs publics dans leurs projets actuels et futurs, et de favoriser le développement du pâturage dans les parcelles forestières privées. En effet, le Médoc, est composé à $\frac{3}{4}$ de surfaces forestières privées. Cela explique la volonté de l'association de faire découvrir la pratique du pâturage en forêt aux propriétaires privés afin de la développer dans ces espaces.

Mots clés : Sylvopastoralisme, forêts publiques, Médoc, retours d'expériences, programme d'informations